

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL





SOMMAIRE



Edito	5
Sigles et abréviations	6
Genèse du PAT	7
Le « bien-manger »	9
Stratégie alimentaire	12
Axe 1 : améliorer l'accessibilité aux productions locales et durables, notamment en structurant des filières sur le territoire	16
Action 1.1 : travailler à la création d'un outil de transformation adapté aux producteurs du territoire	16
Action 1.2 : réaliser une étude diagnostique des demandes locales de micro-filières et lancer l'accompagnement d'une ou plusieurs nouvelles micro-filières durables	18
Action 1.3 : faciliter l'accès aux marchés alimentaires de l'Agglomération aux producteurs locaux, via la réservation et la mise à disposition d'un emplacement dédié	20
Action 1.4 : créer de nouveaux débouchés en vente directe et/ou en circuits courts pour les produits de la pêche issus du port de Saint Gilles Croix de Vie	22
Action 1.5 : apporter, aux communes qui le demandent, un support pour favoriser la création d'un outil de restauration collective, en régie ou en concession, et bénéficier des effets de la mutualisation	24
Action 1.6 : reconquérir les friches viticoles de Brem sur Mer et participer à la valorisation du vignoble	26
Action 1.7 : accompagner le lancement d'un système de troc de surfaces pour l'autoproduction	28
Axe 2 : sensibiliser la population au « bien-manger »	30
Action 2.1 : former la population aux techniques de jardinage en potager	30
Action 2.2 : créer un système d'échanges des surplus de production issus des jardins des particuliers	32
Action 2.3 : développer la pédagogie du « bien-manger » à destination des enfants dans les établissements scolaires	34
Action 2.4 : organiser des balades gourmandes et des visites de sites, sur le thème du « bien-manger »	36
Action 2.5 : rédiger et diffuser des fiches recettes qui s'appuient sur les valeurs du « bien-manger »	38
Action 2.6 : créer un temps fort de sensibilisation sur le territoire : « les Assises locales de l'alimentation »	40
Action 2.7 : compléter le guide des producteurs locaux en vente directe d'une mise en récit à vocation pédagogique	42
Action 2.8 : favoriser la création et la structuration de tiers-lieux alimentaires	44
Action 2.9 : ouvrir une épicerie sociale intercommunale	46

Axe 3 : soutenir les modèles agricoles durables afin de garantir la pérennisation des exploitations agricoles et la gestion des ressources naturelles	48
Action 3.1 : anticiper la transmission des exploitations agricoles et aider les cédants à s'adapter aux attentes et projets des repreneurs potentiels	48
Action 3.2 : permettre le stockage de foncier agricole communal et intercommunal pour favoriser des projets agroécologiques et d'autosuffisance alimentaire	50
Action 3.3 : inciter au changement de pratiques agricoles par la mise en place de modes de financement innovants, de type Paiements pour Services Environnementaux	52
Action 3.4 : proposer une ingénierie territoriale pour le déploiement de projets agricoles et alimentaires spécifiques	54
Action 3.5 : étudier la faisabilité d'un changement d'échelle du dispositif Dialogue Permanent pour la Nature	56
Action 3.6 : former le territoire aux enjeux de la gestion de l'eau, au travers de l'organisation d'un atelier ludique et participatif	58
Gouvernance	60
Suivi, évaluation, planification	62

Chères habitantes,
Chers habitants,

Territoire avantageusement situé entre terre et mer, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est riche de modèles de production alimentaires de qualité, variés, et de savoir-faire reconnus.

Consciente de l'urgence climatique, mais également des attentes des consommateurs, la Communauté d'Agglomération s'engage pleinement dans une transition alimentaire durable au travers du lancement de son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Complémentaire aux autres axes de travail de l'Agglomération, notamment le Projet de territoire, le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) et le Contrat Local de Santé (CLS), le PAT est clairement identifié comme un véritable levier pour encourager, dans une démarche collective, la mise en œuvre de solutions concrètes pour répondre aux problématiques sociales, environnementales, économiques et culturelles du territoire.

Plus de deux cents acteurs du territoire se sont mobilisés pour participer à la construction de ce PAT. C'est dans le « Faire ensemble » que le PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été élaboré.

Le PAT constitue également une opportunité de créer et de valoriser les projets des acteurs locaux pour les systèmes alimentaires de demain. C'est pourquoi, il entend améliorer l'accessibilité aux productions locales et durables, sensibiliser les habitants du territoire au « bien-manger », et soutenir les modèles agricoles durables afin de garantir la pérennisation des exploitations agricoles et la gestion des ressources naturelles.

Nous pouvons tous nous mobiliser pour construire ensemble le modèle alimentaire de demain, respectueux de la santé des hommes, de la nature et du climat.

Passons à l'action !



François BLANCHET
*Président du Pays de Saint Gilles
Croix de Vie Agglomération*



Kathia VIEL
Vice-Présidente en charge du PAT

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

-

k€ « kilo euro », 1 k€ = 1 000 €

A

AAC Aire d’Alimentation de Captage

AB Agriculture Biologique

ADEAR Association pour le Développement de l’Emploi Agricole et Rural

ADEME Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie

AMAP Association pour le Maintien de l’Agriculture Paysanne

AMI Appel à Manifestation d’Intérêt

ANDES Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires

ARS Agence Régionale de Santé

ASAI Association Syndicale Autorisée des Irrigants

AOT Autorisation d’Occupation Temporaire

B

BRE Bail Rural à clauses Environnementales

C

CAF Caisse d’Allocations Familiales

CCAS Centre Communal d’Actions Sociales

CIAS Centre Intercommunal d’Actions Sociales

CLE Commission Locale de l’Eau

CLS Contrat Local Santé

CUMA Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole

D

DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DPN Dialogue Permanent pour la Nature

DRAAF Direction Régionale de l’Agriculture, de l’Alimentation et de la Forêt

E

EHPAD Établissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ETP Equivalent Temps Plein

F

FEADER Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAMP Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

FEVE Fermes En ViE

G

GAB Groupement des Agriculteurs Biologiques

GES Gaz à Effet de Serre

GIP Groupement d’Intérêt Public

GLA Groupe Local de l’Alimentation

GMS Grandes et Moyennes Surfaces

GRAPEA Groupe de Recherche pour une Agriculture Paysanne Econome et Autonome

GT Groupe de Travail

H

HMUC Hydrologie, Milieux, Usages et Climat

I

IAA Industrie Agro-Alimentaire

INAO Institut National de l’Origine et de la Qualité

J

jh « jour homme », 1jh correspond au travail d’une personne pendant une journée

L

LPO Ligue pour la Protection des Oiseaux

O

ORE Obligation Réelle Environnementale

P

PAC : Politique Agricole Commune Agricoles et Naturels

PAIT Point Accueil Installation Transmission

PAT Projet Alimentaire Territorial

PCAET Plan Climat Air Energie Territorial

PEANP Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains

PETR Pôle d’Equilibre Territorial et Rural

PLU Plan Local d’Urbanisme

PLUi Plan Local d’Urbanisme intercommunal

PNA Programme National pour l’Alimentation

PNNS Programme National Nutrition Santé

PSE Paiement pour Services Environnementaux

PTGE Projet Territorial de Gestion de l’Eau

R

RD Répertoire Départ Installation

REUT Réutilisation des Eaux Usées Traitées

RHD Restauration Hors Domicile

S

SAFER Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural

SAU Surface Agricole Utile

SCoT Schéma de Cohérence Territorial

SOLAAL SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires

SEM Société d’Economie Mixte

Z

ZAN Zéro Artificialisation Nette

ZAP Zone Agricole Protégée

ZNIEFF Zones Naturelles d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

GENÈSE DU PAT

Pourquoi un Projet Alimentaire Territorial ?

Un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** est l'opportunité de construire une stratégie alimentaire territoriale durable. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant le développement d'une alimentation durable et de qualité, accessible à tous, mais aussi les circuits courts ou les produits locaux, notamment bios, dans les cantines.

En 2021, les élus de l'Agglomération ont décidé d'engager le PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ce dernier est piloté par la Communauté d'Agglomération, via un **Groupe de Travail (GT) PAT** constitué d'une vingtaine d'élus et coconstruit avec les acteurs du territoire. Le PAT s'inscrit dans le Projet de territoire, ainsi que dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Une démarche co-construite

Suite à la réalisation d'un **diagnostic du système alimentaire** visant à mieux connaître l'offre et la demande alimentaires du territoire, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a organisé une **concertation territoriale** d'octobre à décembre 2022. Cette concertation a débuté par une plénière de lancement, suivie de 6 ateliers thématiques définis en fonction des principaux enjeux en matière d'alimentation du territoire.

Plénière de lancement

Atelier 1

Comment la restauration collective peut devenir un levier de la transition alimentaire pour le territoire ?

Atelier 2

Comment favoriser la création de valeur "durable" pour les acteurs de la production alimentaire du territoire ?

Atelier 3

Comment l'agriculture et la pêche s'adapteront-elles aux enjeux et attentes sociétales de demain ?

Atelier 4

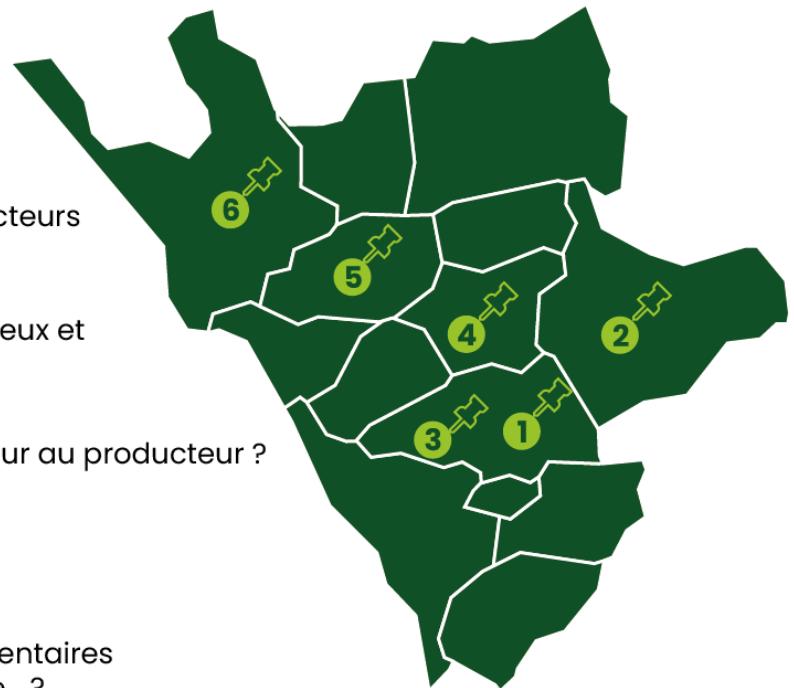
Comment organiser l'accès à l'alimentation du consommateur au producteur ?

Atelier 5

Comment faciliter l'accès à une alimentation de qualité et durable aux populations en situation de précarité ?

Atelier 6

Comment favoriser ou soutenir l'évolution des pratiques alimentaires des consommateurs : manger sain, lutter contre le gaspillage... ?



Au total, la concertation territoriale a réuni **près de 230 personnes**, toutes actrices du système alimentaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (producteurs, transformateurs, élus, associations, institutions publiques...).

L'ensemble des éléments issus de la concertation (présentations et comptes-rendus de chaque atelier, diagnostics...) est disponible sur le site internet de l'Agglomération : <https://payssaintgilles.fr/agriculture-et-alimentation/le-projet-alimentaire-territorial-pat/>

A l'issue des ateliers thématiques, une **phase de post-concertation** s'est ouverte avec pour objectif de traiter l'ensemble des résultats de la concertation : les participants ont produit 132 pistes d'actions, réduites à environ 77 actions après traitement par le service agriculture et le bureau d'études (consolidation, reformulation, fusion des doublons...).

Le GT PAT s'est réuni plusieurs fois afin de s'approprier les résultats de la concertation et assurer des arbitrages pour construire le **cadre stratégique et opérationnel du PAT** du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (programme d'actions, gouvernance, dispositif de suivi et d'évaluation...). A travers ces arbitrages, les élus ont souhaité bâtir un projet **humain et social** pour :

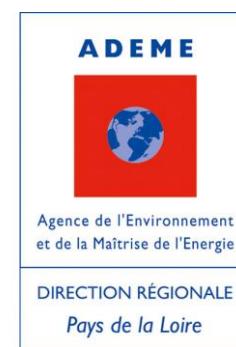
- aider le territoire à **progresser vers plus de résilience** ;
- **encourager la durabilité** des modèles agricoles et de consommation ;
- permettre d'**expérimenter et essayer** les bonnes pratiques ;
- aider le consommateur à comprendre comment son alimentation et ses choix peuvent lui permettre de **devenir consom'acteur**.

Le plan d'actions du PAT a été présenté le 8 février 2024 en Bureau communautaire, puis voté le 29 février 2024 en Conseil Communautaire et portera sur une période de 5 ans jusqu'en 2028.

Le cadre stratégique et opérationnel du PAT a été présenté aux acteurs du territoire lors d'une plénière le 22 février 2024, événement qui avait aussi pour objectif de lancer la phase opérationnelle du PAT.

Un projet labellisé et soutenu financièrement

Pour élaborer son PAT, la Communauté d'Agglomération a pu bénéficier d'un soutien financier dans le cadre d'un appel à projet régional du **plan France Relance** :



Début 2022, le PAT du Pays Saint Gilles Croix de Vie a été **labellisé dans sa phase d'émergence** par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.



LE « BIEN-MANGER »

« *La France, [...] le pays du bien-manger* » disait Francis Ambrière dans son roman *Les Grandes Vacances* en 1946. Bien manger, c'est apprécier la bonne cuisine, avoir du goût. C'est apprécier l'art de la gastronomie, mais pas que. « Bien manger », c'est aussi se nourrir de façon équilibrée et avec des aliments produits de manière durable.

« *Pour bien grandir, mange au moins 5 fruits et légumes par jour* », « *Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé* ». Qui n'a pas déjà entendu ces slogans publicitaires à la télévision ou à la radio ? Le gouvernement nous encourage à manger équilibré, et pour cause. L'OMS définit un **régime alimentaire sain** comme composé en grande partie de fruits, légumes, légumineuses et céréales complètes. Les produits laitiers et le poisson sont également recommandés pour une alimentation saine et équilibrée. Concernant les seuils à ne pas dépasser, il s'agit de se limiter quotidiennement à moins de 30 % de graisses, moins de 10 % de sucre et moins de 5 g de sel (OMS, 2018). Comme ces composants se retrouvent couramment dans les produits transformés tels que les plats préparés et les gâteaux industriels, il est préférable de consommer des aliments bruts, cuisinés chez soi, plutôt que d'acheter des produits déjà transformés. D'autre part, chacun a des besoins caloriques différents suivant sa taille, son poids, son âge et sa dépense physique. Les portions aux repas doivent donc être adaptées à ces critères. Un indicateur simple est de manger juste à sa faim.

Savoir s'alimenter de manière équilibrée est la clé du bien-manger, mais choisir ses produits suivant leur origine en fait tout autant partie. **L'origine des produits concerne la provenance géographique et le mode de fabrication utilisé.** Ces deux volets participent à la durabilité d'un produit.

En effet, un produit local (de proximité), surtout s'il est vendu en direct (ou en circuit court), peut être considéré comme un produit durable, en ce qu'il contribue aux trois piliers de la durabilité : il combine les performances environnementale, économique et sociale. Ce type de circuit a l'avantage de **diminuer l'usage des transports** nécessaires à l'acheminement des produits et de **stimuler l'économie locale**, notamment les ventes des producteurs locaux. Le rapprochement entre producteurs et consommateurs qui en résulte participe à **créer du lien social** et permet un partage de connaissances ainsi qu'une adaptation aux attentes mutuelles. En revanche, les prix des produits peuvent être parfois plus élevés avec ce type de circuit et des inégalités d'accès à ces produits locaux peuvent exister entre citadins et ruraux. La structuration de micro-filières et l'accès aux marchés de ville des producteurs sont les clés de l'approvisionnement en produit locaux. Au-delà de la distance de transport, la **performance environnementale** d'un produit est surtout renforcée par son mode de fabrication, c'est-à-dire les pratiques et le mode d'agriculture dont il est issu. Ce peut être l'agriculture biologique, une agriculture à bas niveau d'intrants, de conservation des sols, ou encore la pêche durable... Œuvrer pour la durabilité du territoire dépend cependant des sensibilités, de l'historique, du niveau d'information de chacun. C'est pourquoi il est essentiel de favoriser une démarche de progrès à tous les niveaux sur le territoire.

Par ailleurs, les activités de production, à savoir l'agriculture, l'élevage et la pêche, sont impactées de plus en plus par le changement climatique. **L'eau** est et demeure une ressource renouvelable, cependant sa disponibilité, dans le temps et dans l'espace, a toujours été inégale. Les impacts du changement climatique sur l'eau du territoire sont nombreux : précipitations plus rares et plus extrêmes, sécheresses de plus en plus importantes et plus fréquentes, stress hydrique accru, augmentation du pouvoir d'évaporation... Un des objectifs de notre alimentation est également de favoriser les paysages ou les pratiques participants à ralentir le trajet de la goutte de pluie vers la mer, d'éviter son ruissellement, de favoriser son infiltration.

A ces critères de durabilité s'ajoutent les choix alimentaires personnels du consommateur, tels que les régimes alimentaires sans viande ou à consommation réduite de viande. L'élevage est en effet questionné sur des aspects éthiques et sur son impact environnemental. L'un concerne les conditions d'élevage des animaux, qui pour certains élevages ne respectent pas les normes, et l'autre les moyens nécessaires pour produire la viande (déforestation pour dégager des terres en particulier en Amazonie, émission de méthane,...). Les régimes à consommation limitée de viande sont donc de plus en plus répandus, d'autant plus que les experts du GIEC nous incitent à réduire notre consommation de viande, très élevée dans les pays occidentaux.

Cependant, l'élevage est un élément essentiel au maintien de prairies, qui abritent une grande diversité biologique, et c'est une activité qui peut être exercée dans nos paysages bocagers sans recourir à leur destruction. L'activité de pâturage nécessite également moins d'intrants que la production végétale, ce qui permet de limiter l'impact de la production agricole à ce niveau sur notre territoire.

La consommation de viande et de poisson est d'autre part rattachée à un terroir et à des savoir-faire, celui de l'éleveur et celui de l'artisan boucher ou du poissonnier. Consommer une viande ou un poisson local participe donc fortement à la préservation de ce patrimoine, de ces métiers. C'est pourquoi il est important de s'approvisionner dans la mesure du possible auprès de ces filières pour les 500 g de viande hebdomadaire par personne recommandés par le gouvernement.

« Bien manger » rime donc avec « agir », mais aussi avec « plaisir » ! Cuisiner stimule les sens, la créativité. Prendre le temps de cuisiner rassemble au sein du foyer. On révèle le bon goût des aliments pour se faire plaisir en mangeant. La consommation de produits du terroir participe beaucoup à cette notion de plaisir. Dans le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, nous avons la chance d'avoir un terroir riche et varié, marqué aussi par notre proximité avec l'océan. Les sardines, la crevette rose, les vins de Brem sur Mer, la viande de la race maraîchine, le sel des marais et d'autres spécialités vendéennes (la gâche, le flan maraîchin ou encore la moquette) sont emblématiques de notre terroir. C'est un patrimoine dont nous pouvons être fiers et qui a toute sa place dans nos cuisines et sur nos papilles.

Se faire plaisir et manger varié et équilibré sont donc essentiels à un bon état de santé, mais sont aussi indissociables de l'activité physique. Si le gouvernement a appelé « Manger Bouger » son Programme National Nutrition Santé, c'est parce que manger et bouger sont aussi importants l'un que l'autre pour la santé, et sont même complémentaires. « bien manger » passe aussi par bien bouger !

« Bien manger », c'est donc varier son alimentation selon ses besoins nutritionnels, choisir ses produits et leur origine en ayant connaissance de leurs impacts sur l'environnement, en somme, devenir tous des consom'acteurs. Mais « bien manger » c'est aussi retrouver le plaisir de cuisiner seul, en famille, entre amis, tout en préservant les produits du terroir et leurs saveurs.





Un plan constitué de 22 actions et structuré autour de 3 axes stratégiques :

Axe 1

Améliorer l'accessibilité aux productions locales et durables, notamment en structurant des filières sur le territoire

Axe 2

Sensibiliser la population au « bien-manger »

Axe 3

Soutenir les modèles agricoles durables afin de garantir la pérennisation des exploitations agricoles et la gestion des ressources naturelles

Axe 1 : améliorer l'accessibilité aux productions locales et durables, notamment en structurant des filières sur le territoire

Les surfaces agricoles occupent 56 % du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et sont fortement marquées par les systèmes de polyculture élevage bovin viande et lait, qui expliquent la forte présence des prairies (permanentes, temporaires ou artificielles) et des fourrages annuels. En plus de cette activité d'élevage, il existe, sur le territoire, une palette d'exploitations orientées vers les productions végétales très variée, essentiellement localisées sur le littoral.

En théorie, le potentiel de production du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est en capacité de couvrir l'ensemble des besoins alimentaires du territoire (sauf pour les fruits et légumes où il existe un déficit). Néanmoins, du fait de l'organisation historique des productions agricoles en filière collective, les produits alimentaires sont en réalité soumis à d'importants flux logistiques, notamment pour leur transformation. De plus, la commercialisation ne redirige pas les produits vers le territoire ; ces flux peuvent être un peu relativisés, dans la mesure où la Vendée est bien pourvue en outils de transformation. Il reste difficile de suivre les étapes d'acheminement des produits alimentaires de par leur complexité.

Dans une perspective de **relocalisation des productions et de leurs enjeux**, notamment en matière de durabilité, le territoire ne dispose pas d'outils structurants permettant de les valoriser localement. Côté distribution, les circuits alimentaires de proximité tendent à se développer depuis quelques années, mais les habitants réalisent encore la majorité de leurs achats alimentaires en GMS.

A ce titre, l'axe 1 vise à répondre aux **objectifs** suivants :

- ✓ développer des outils de transformation adaptés aux producteurs et mutualisés
- ✓ développer des micro-filières durables locales et travailler aux synergies intra et inter-filières
- ✓ améliorer l'accessibilité et le maillage des circuits alimentaires de proximité sur le territoire
- ✓ favoriser l'augmentation de la part des produits locaux et durables dans l'approvisionnement de la restauration collective

Chiffres clés du territoire :

- 78 % d'espaces agricoles et naturels dont 55 % de terres agricoles valorisées
- 80 % des exploitations agricoles avec une activité d'élevage, principalement en bovins lait et viande, avec un système dominant : la polyculture-élevage
- productions végétales spécialisées : 8 exploitations maraîchères, 6 domaines viticoles et 2 exploitations salicoles
- 18 % des exploitations labellisées en agriculture biologique
- 1 port de pêche spécialisé dans le poisson bleu (la sardine représente 3/4 du tonnage annuel pêché) avec une quarantaine de navires, principalement des ligueurs et fileyeurs
- une vingtaine de cuisines de confection de restauration scolaire et médico-sociale
- 9 sites industriels agroalimentaires dont la moitié est orientée vers la transformation des produits de la mer

Axe 2 : sensibiliser la population au « bien manger »

L'alimentation, ce n'est pas seulement produire des aliments pour les manger. C'est aussi des pratiques liées à des **conventions culturelles et sociales**, à des **compétences et connaissances**, comme cuisiner ou connaître les bienfaits et méfaits de telle ou telle pratique alimentaire pour sa santé (augmentation de l'obésité, augmentation de la consommation d'aliments transformés et de compléments alimentaires, etc.). Ces pratiques sont également liées aux ressources et infrastructures à disposition des personnes (maillage commercial, disponibilité des aliments dans ces commerces, accessibilité, etc.).

L'alimentation implique également des enjeux de durabilité (préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des sols...) se traduisant, entre autres, par le choix des produits consommés.

Selon les études, le **régime alimentaire durable de demain** (faible impact sur l'environnement, sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, culturellement acceptable, économiquement équitable et accessible) favoriserait une alimentation dite « 3 V », Végétale, Vraie (peu de produits ultra-transformés) et Variée, et aurait notamment pour conséquences :

- la réduction des produits animaux (mais pas abolition) ;
- l'augmentation des produits végétaux (notamment légumineuses) ;
- la réduction des boissons sucrées et alcoolisées ;
- la diminution des boissons chaudes (thé, café...).

En outre, l'**insécurité alimentaire** (l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive) augmente sur le territoire national :

- 1 français sur 5 déclare ne pas arriver à se procurer une alimentation saine et équilibrée pour assurer trois repas par jour ;
- 1 français sur 5 déclare sauter certains repas pour des raisons financières.

Cette insécurité peut entraîner une ou plusieurs difficultés supplémentaires, au-delà de la question de ne pas pouvoir manger à sa faim : isolement accentué, fatigue et risque de maladies, etc.

C'est pourquoi, l'axe 2 a les **objectifs** suivants :

- ✓ sensibiliser les habitants du territoire aux pratiques de jardinage et favoriser les échanges de surplus des jardins
- ✓ former les générations de demain à une alimentation qualitative, saine et durable
- ✓ promouvoir la biodiversité et les produits locaux dans les exploitations agricoles
- ✓ organiser un temps fort autour de la thématique de l'alimentation sur le territoire
- ✓ développer les espaces nourriciers et l'autoproduction
- ✓ favoriser l'accès à une alimentation de qualité à des personnes en difficulté et améliorer leurs modalités d'accueil

Chiffres clés du territoire :

- 30 % des habitants pratiquent l'autoproduction (jardin potager)
- 75 % des achats alimentaires des habitants sont réalisés en GMS
- 15 % des revenus sont dédiés en moyenne à l'alimentation (France)
- 40 exploitations agricoles sont engagées dans la vente directe
- 20 kg/an de gaspillage alimentaire
- une vingtaine de structures d'aide alimentaire
- un taux de pauvreté à 8 % pour 14,4 % au niveau national

Axe 3 : soutenir les modèles agricoles durables afin de garantir la pérennisation des exploitations agricoles et la gestion des ressources naturelles

Les productions agricoles du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont été induites par la topographie et la nature des sols du territoire. Mais elles sont soumises à de fortes contraintes : pression foncière, **renouvellement des générations**, main d'œuvre...

Sur les 10 prochaines années, le taux de renouvellement des exploitations agricoles du territoire, c'est-à-dire le ratio des installations potentielles et des départs prévus est estimé à 39 %. Les exploitations principalement concernées par ces départs seront celles avec une activité d'élevage bovin. Peu d'installations sont connues pour ce type d'exploitations, la plupart partent à l'agrandissement. Avec, d'un côté des cédants qui pensent que leur ferme n'est pas transmissible, et de l'autre, des repreneurs qui sont de moins en moins intéressés par l'élevage.

Néanmoins, la plupart des terres seraient reprises. Ainsi, le **phénomène de concentration des terres agricoles** (moins d'exploitations agricoles mais avec des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) moyennes plus importantes et des structures sociétaires), à l'œuvre depuis les années 1970, devrait se poursuivre sur le territoire. Ce phénomène complexifie également la transmissibilité des exploitations (augmentation des capitaux des fermes à céder, problématiques en termes de main d'œuvre, de moyens de production...).

De plus, il apparaît essentiel de soutenir **la transition agroécologique** des exploitations agricoles du territoire pour répondre aux défis environnementaux tels que la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la reconquête de la qualité de l'eau. La transition agroécologique contribue également à renforcer la résilience des exploitations agricoles (qualité de vie, performance environnementale et économique) et à promouvoir une agriculture plus durable et équitable. Elle peut être réalisée à différentes échelles :

- la parcelle, par l'efficacité dans l'usage des intrants (fertilisants, phytosanitaires, biocontrôle) et par les pratiques (réduction du travail du sol, couverture du sol, etc.)
- l'exploitation, par la diversification des cultures et des ateliers de production, voire le changement de système vers l'agriculture biologique par exemple
- le territoire, par le développement d'une mosaïque paysagère diversifiée

Cette transition implique de nombreux changements qui doivent être accompagnés (formation, expérimentation, etc.).

Ainsi, l'axe 3 décline les **objectifs** suivants :

- ✓ anticiper, faciliter et sécuriser les transmissions des exploitations agricoles
- ✓ faciliter l'accès au foncier à des projets agroécologiques et d'autosuffisance alimentaire
- ✓ développer les pratiques et les infrastructures agroécologiques, sur les exploitations et à l'échelle du territoire, notamment en sécurisant et levant l'aversion au risque
- ✓ sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de la gestion de l'eau

Chiffres clés du territoire

- 152 exploitations agricoles et 226 chefs d'exploitation
- 31 à 33 % d'agriculteurs âgés de 55 ans et plus
- 2 150 à 2 700 € l'hectare agricole
- 37 % des émissions de GES du territoire sont d'origine agricole
- 41 exploitations engagées en MAEC enjeu Biodiversité, 3 en MAEC enjeu Eau, soit 3 500 hectares concernés
- plus des 2/3 de l'eau prélevée sur le territoire est destinée à l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole représentant presque le reste des prélèvements

Travailler à la création d'un outil de transformation adapté aux producteurs du territoire

1.1

CONTEXTE

Lors de la concertation territoriale du PAT, une part importante des participants a exprimé l'absence ou la disparition d'outils de transformation collectifs adaptés aux producteurs du territoire. En effet, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie compte 9 sites industriels agroalimentaires sur son territoire, dont la moitié est orientée vers la transformation des produits de la mer.

La recherche d'une meilleure rémunération et de création de valeur ajoutée par certains producteurs, traduite par le développement des circuits courts, interroge de nombreux acteurs sur la possibilité de structurer des micro-filières locales sur le territoire. La maîtrise de l'ensemble de la chaîne alimentaire passe notamment par la mise en place d'un outil de valorisation collectif des produits agricoles.

Cette démarche permettrait également de relocaliser les enjeux de certaines exploitations du territoire.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique

DESCRIPTION

Au préalable, cette action nécessite de structurer un groupe d'agriculteurs locaux souhaitant valoriser collectivement leurs produits, ainsi que de réaliser une étude afin de bien calibrer le projet et ses objectifs :

- lancer un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des producteurs** du territoire pour la création d'un outil de transformation
- réaliser une **étude préalable** afin de déterminer :
 - le périmètre et les objectifs du projet : définition des besoins et des attentes des producteurs et du territoire
 - la faisabilité du projet : moyens techniques (investissements et équipements nécessaires au processus de transformation, opportunités foncières, capacité maximale de production...), financiers (seuil de rentabilité, aides publiques mobilisables, simulation d'amortissements et d'investissements...), humains (personnel nécessaire au fonctionnement en fonction du volume d'activité) et juridiques (schéma de gouvernance, structure juridique et modèle économique...)
 - une stratégie commerciale (analyse du marché local, identification et sollicitation des potentiels débouchés...)
 - un plan de développement formalisant différents scénarios
- **choix d'un scénario** par le collectif d'agriculteurs locaux et la Communauté d'Agglomération
- établissement d'une **feuille de route opérationnelle** en s'appuyant sur le plan de développement avec, à minima, un outil de gestion, un calendrier prévisionnel et un plan de financement pour échelonner les investissements
- **mise en place de l'outil de transformation**



TEMPORALITÉ

Année n : AMI
Années n+1 à n+2 :
étude préalable et arbitrage
Années n+3 à n+6 :
mise en place



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLE

Producteurs locaux

PORTEURS

Communauté d'Agglomération
Collectif d'agriculteurs locaux

PARTENAIRES

Chambres consulaires et
organismes professionnels agricoles
Acteurs de l'aval (artisans,
restauration collective et
commerciale, distributeurs...)
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements matériels et autres ressources pour la mise en place de l'outil de transformation
Temps d'animation pour la mise en place du collectif et la réalisation de l'étude (interne ou/et bureau d'études)

BUDGET

 (très variable en fonction des arbitrages rendus)

Etude préalable : 20 k€

Outil de transformation :

- investissement : 50 à 150 k€ + coût foncier/bâtiment
- fonctionnement : 80 k€/an pour un ETP, les consommations et la communication

PISTES DE FINANCEMENT

Aide à la transformation des produits agricoles (Département)
Appels à projets régionaux sur la transformation et commercialisation des produits agricoles (FEADER)

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Emergence d'un collectif d'agriculteurs locaux	Nombre de réponses à l'AMI	Nombre et typologie des agriculteurs formant le collectif
Réalisation d'une étude préalable	Evaluation de la faisabilité du projet et établissement de différents scénarios	Choix d'un scénario
Mise en place de l'outil de transformation	Etablissement d'un plan d'investissement et d'un business plan Identification d'un site potentiel	Nombre d'utilisateurs de l'outil Volume produit Chiffre d'affaires et résultat

BÉNÉFICES ATTENDUS

A minima : émergence d'un groupe de producteurs locaux souhaitant collectivement valoriser leurs productions / A maxima : mise en place d'une unité matérielle de transformation

POINTS DE VIGILANCE

Gestion du collectif d'agriculteurs locaux (maintien de la dynamique, processus chronophage...)
Bon dimensionnement de l'outil par rapport aux besoins et aux attentes des producteurs et du territoire
Plan de financement réalisable et assurant la pérennité de l'outil, opportunités foncières

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 3.2.3 Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire

INSPIRATIONS



Le Grain libre à Saint-Jean-Saint-Germain (37), un collectif de producteurs pour la transformation de pâtes bio en circuit court

Val'découpe 36, un atelier de découpe pour développer le circuit court de la filière viande en Pays de Valençay en Berry

Réaliser une étude diagnostique des demandes locales de micro-filières et lancer l'accompagnement d'une ou plusieurs nouvelles micro-filières durables

1.2

CONTEXTE

La structuration de filières ou micro-filières locales est un besoin ressorti des phases de construction du projet. Ce besoin transcrit une envie de démultiplication des initiatives locales, telles que la micro-filière « Biodiversités Maraîchines », lancée en 2019. Néanmoins, si une nouvelle initiative devait être poussée, il faut au préalable identifier à la fois le besoin et les producteurs locaux.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement

DESCRIPTION

Cette action consiste en une **étude de pré faisabilité**, pour l'organisation **d'une ou deux micro-filières supplémentaires** sur le territoire de l'Agglomération (voire plus étendu). Cette étude devra remplir plusieurs objectifs, constituant autant de phases successives :

- **étude de marché pour évaluer le besoin et l'intérêt** des différents débouchés : restauration commerciale, commerces, habitants, restauration collective... Cette étude pourra être menée dans un premier temps par la large diffusion d'un questionnaire ; elle aura pour objectif de collecter les « envies » et besoins d'approvisionnement en produits locaux, préciser leurs ambitions en termes de qualité et de durabilité des produits.
- élaboration d'un **cahier des charges de production pour chaque micro-filière identifiée**, qui synthétisera les objectifs de résilience, de volume et de qualité de la production, etc. dans un document diffusable aux producteurs du territoire. Ce document devra donner l'ambition (progression vers plus de résilience et de durabilité de la production) et l'objectif général de la/des future(s) micro-filière(s), sans être, à ce stade, trop restrictif ni contraignant.
- lancement d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des agriculteurs et des pêcheurs** afin de créer un groupe de producteurs locaux volontaires et intéressés pour se lancer dans la/les nouvelle(s) micro-filière(s), dans les conditions spécifiées par le cahier des charges. Cet AMI devra être diffusé (sur une période longue et de faible intensité des chantiers agricole) et porté au plus près des producteurs, pour garantir que chacun puisse le consulter.

NB : lien avec l'action 2.1, possibilité de lancer un AMI commun (attention au risque de confusion)

- **création et animation au démarrage du/des groupe(s) de producteurs/distributeurs** identifiés par l'AMI, pour lancer l'organisation de cette/ces micro-filière(s) : Inviter les représentants de « Biodiversités Maraîchines » pour obtenir leur retour d'expérience. L'amorce de cette dynamique doit aboutir à un calendrier d'actions de développement et à la fixation d'objectifs de progrès concrets et acceptés, a minima. Le groupe devra s'autogérer pour garantir sa pérennité (la Communauté d'Agglomération pourra évidemment rester en soutien).



TEMPORALITÉ

T2 + T3 année n : étude de marché + cahier des charges :

Hiver année n+1 : AMI

T1 ou T2 année n+2 : démarrage animation groupe producteurs



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie
(voire plus étendu)



CIBLES

Restauration Hors Foyer
Distribution
Producteurs locaux

PORTEURS

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Collectif de producteurs locaux

PARTENAIRES

Acteurs de la micro-filière
« Biodiversités Maraîchines »
Chambres consulaires et
organismes professionnels agricoles
Acteurs de l'aval (artisans,
restauration collective et
commerciale, distributeurs...)

MOYENS NÉCESSAIRES

Temps de travail pour administration du questionnaire, rédaction
du cahier des charges et animation de l'AMI :

- bureau d'études
- ou chargé de mission + logiciel de questionnaire +
techniques d'animation de groupe

BUDGET

Fonctionnement : 25 k€ max. pour une filière, selon :

- 25 k€ de prestation externe
- 0,2 ETP (12 mois) de poste interne

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projets de l'ADEME

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Diffusion large de l'enquête de marché	Nombre de destinataires	Nombre de retours collectés
Cahier des charges partagé (vision politique) et accepté (vision économique) dans le cadre de l'AMI	Un cahier des charges rédigé par micro-filière, validé et diffusé dans l'AMI	Nombre de producteurs intéressés par micro-filière
Constitution d'un groupe de producteurs pour chaque filière	Animation d'au moins une réunion par micro-filière, pour l'amorce du groupe	Définition d'un plan d'actions avec un calendrier par le groupe Positionnement en autogestion

BÉNÉFICES ATTENDUS

Lancement d'une micro-filière, avec réponse à un besoin marché/consommateurs
Création de valeurs pour les acteurs de cette chaîne
Amélioration de la résilience des exploitations agricoles/de pêche concernées, et du territoire

POINTS DE VIGILANCE

Place dans le cahier des charges de l'AMI à la construction d'une micro-filière et à l'atteinte d'objectifs de
durabilité définis par le groupe lui-même
Amorçage (susciter l'adhésion), puis passage en mode autogestion du groupe
Dans un second temps, répondre aux problématiques de structuration et de pérennisation de la micro-filière

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 3.2.3 Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire

INSPIRATIONS



Micro-filière « Biodiversités maraîchines », lancée en 2019 par des magasins
Biocoop à Challans et à Saint-Hilaire-de-Riez (85), la LPO et un groupe d'éleveurs
bovins de cette race locale et rustique

PAT de Pays Adour Landes Océanes (40-64) : structuration d'une micro-filière farines
à haute valeur ajoutée / **PAT Grand Autunois Morvan (71)** : création d'une filière
légumineuses locales

Faciliter l'accès aux marchés alimentaires de l'agglomération aux producteurs locaux, via la réservation et la mise à disposition d'un emplacement dédié # 1.3

CONTEXTE

Lors de la concertation du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les acteurs du territoire ont exprimé le besoin de mettre en avant les producteurs locaux, premièrement sur les marchés (circuit alimentaire de proximité très présent sur le territoire), où ils sont en contact direct avec les consommateurs. Au-delà de l'intérêt certain de recréer du lien entre citoyens et producteurs du même territoire, valoriser les producteurs locaux par une identification visuelle permettrait aux consommateurs de choisir plus facilement l'origine de leurs achats. Cette mise en avant des produits de producteurs locaux participera à dynamiser les filières locales.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public communal

DESCRIPTION

En accord avec les communes, la Communauté d'Agglomération pourra réserver un emplacement sur chacun des marchés de son territoire pour le dédier aux producteurs locaux. Cet emplacement :

- sera mis à la disposition d'un groupe de producteurs locaux, qui pourront se répartir les jours de présence tout au long de l'année, afin que chaque stand soit occupé au maximum
- servira de support de communication permanent pour le PAT, à destination des consommateurs, via le déploiement de bâches floquées aux couleurs de l'Agglomération et décrivant ses ambitions en quelques messages clés
- permettra de compléter les marchés déficitaires en produits locaux, par une présence et une identification visuelle des producteurs locaux

Les étapes nécessaires pour créer et mettre à disposition cet emplacement sont les suivantes :

- recensement des marchés communaux existants sur l'agglomération et identifiés comme déficitaires en produits locaux, pour les prioriser dans la démarche
- recensement des producteurs locaux intéressés par cet emplacement dédié. Ce recensement pourra se faire via la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cet AMI devra être diffusé et porté au plus près des exploitants agricoles et pêcheurs, pour garantir que chacun puisse le consulter. La diffusion devra se faire préférentiellement sur une période longue et de faible intensité des chantiers agricoles.
- identification d'au moins deux producteurs sur chaque marché et vérification de leur éligibilité (majeur, inscrit à un registre de commerce...), la Communauté d'Agglomération pourra ensuite réserver le/les emplacement(s).
- création, par la Direction communication et en collaboration avec l'animation du PAT, des supports visuels pour les emplacements
- mise en relation des producteurs locaux sur les marchés qu'ils desservent et choix d'un référent, parmi eux idéalement ou sinon parmi les agents de la commune, pour animer le groupe



TEMPORALITÉ

Moyen terme
3 à 6 mois par marché



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLE

Producteurs locaux

PORTEURS

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Communes

PARTENAIRES

Producteurs locaux
Prestataire extérieur / gestionnaire
délégataire pour la gestion des
marchés, le cas échéant

MOYENS NÉCESSAIRES

Matériel : supports de communication (bâches, bannières,
kakémonos...)

RH : chargé de communication pour la réalisation des supports,
animateur pour le groupe d'agriculteurs

BUDGET

Investissement : 5 k€ de supports de communication

Fonctionnement :

- 50 €/jour/emplacement soit jusqu'à 35k€/an
- 3 k €/an, soit 0,1 ETP pour l'animation

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projets du PNA et du PNNS

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Création d'un groupe de producteurs locaux dynamique	Publication de l'AMI à la bonne période, nombre de destinataires	Nombre de producteurs locaux constituant le groupe et par marché ciblé
Mise à disposition d'un emplacement « PAT - producteur local » sur les marchés de l'Agglomération ciblés	Nombre de marchés sollicités par an	% des marchés ciblés ayant un stand « PAT - producteur local »
Déploiement des supports de communication sur les emplacements	Création des supports de communication	Déploiement des supports de communication sur les emplacements dédiés

BÉNÉFICES ATTENDUS

Création de lien entre les producteurs locaux

Identification des produits locaux par les consommateurs et dynamisation des filières locales

POINTS DE VIGILANCE

Respect d'un équilibre de présence entre producteurs d'un groupe

Risque de concurrence ou de dévalorisation des autres commerçants possible

Besoin d'adapter la prise en charge entre les marchés (compétence communale)

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 3.2.3 Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire

INSPIRATION



Pas de projets similaires rencontrés

Créer de nouveaux débouchés en vente directe et/ou en circuits courts pour les produits de la pêche # 1.4 issus du port de Saint Gilles Croix de Vie

CONTEXTE

Avec une flottille d'une quarantaine de navires, le port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie est spécialisé dans la pêche au poisson bleu (sardine et maquereau) ; il est une infrastructure majeure pour le territoire, dans la mesure où la pêche est particulièrement liée à l'activité touristique et contribue fortement au dynamisme économique. Le centre de marée est équipé d'une criée informatisée et de 10 ateliers de mareyage aux normes européennes.

Mise à part la vente directe « occasionnelle » au cul du bateau, il n'existe pas de valorisation en direct et en circuit court des produits de la pêche issus du port de Saint Gilles Croix de Vie. A ce titre, cette action a pour objectif de faciliter l'accès à la vente directe et tisser un lien entre pêcheurs et consommateurs.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique

DESCRIPTION

Cette action nécessite de réunir en amont les acteurs nécessaires à la réalisation du projet : les pêcheurs intéressés par une valorisation en direct ou en circuit court de leur production, et les consommateurs sensibles à la démarche.

- créer et structurer un **collectif constitué de pêcheurs motivés et de consom'acteurs** ; définir un **schéma de fonctionnement** souhaité : quels produits, quel service, quelle méthode de prise de commande, quelle logistique d'approvisionnement et de facturation, quels investissements, quels prix, quelle communication, etc. ?
A travers cette formalisation, il s'agit de mener une réflexion sur les valeurs partagées du collectif, ainsi que sur les attentes commerciales et l'implication de chacun (temps annuel consacré à la démarche).
- choisir un **modèle de circuit de commercialisation court et/ou en vente directe** en fonction du schéma de fonctionnement formalisé : choisir un statut adapté et définir les règles de la future organisation (conditions d'entrée et de sortie, répartition des tâches, des responsabilités, des permanences, des investissements, des frais de fonctionnement, le mode de gouvernance, etc.)
Des comparaisons et des échanges avec d'autres démarches similaires pourront être réalisés afin d'enrichir la réflexion du collectif.
- définir une **stratégie commerciale** et étudier la **faisabilité économique** du projet
Cerner précisément la production : diversité, conditionnement, volumes, saisonnalité, disponibilités, etc., ainsi que les exigences réglementaires en conséquence
Réaliser une étude de marché (concurrence, implantation, zone de chalandise...) et cerner les attentes et les exigences de la clientèle visée
- définir les investissements nécessaires, bâtir un **plan de financement** et un **business plan**, solliciter les pistes de financement en conséquence
- définir et décliner un **plan de communication** adapté afin de développer et maintenir les ventes



TEMPORALITÉ

Moyen terme



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLES

Pêcheurs
Consommateurs

PORTEURS

SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Collectif de pêcheurs et de consommateurs
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Temps d'accompagnement du collectif
Communication sur le projet

BUDGET (très variable en fonction du modèle de circuit de commercialisation court et/ou en vente directe retenu)

- investissement : 15 à 55 k€ + coût bâtiment si besoin
- fonctionnement : les consommations et la communication + un ETP si besoin ou fonctionnement assuré par un groupe de bénévoles (système AMAP, cf. inspiration ci-dessous)

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projets régionaux sur les projets de vente directe des produits de la pêche maritime (FEAMP)

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Création d'un collectif dynamique de pêcheurs et de consommateurs	Nombre de pêcheurs et de consommateurs identifiés et sollicités Réunions permettant de formaliser un objectif commun et les relations entre les membres du collectif	Nombre et typologie des acteurs représentés dans le collectif Définition d'un schéma de fonctionnement et choix d'un modèle de circuit de commercialisation souhaité
Mise en place d'un nouveau circuit de commercialisation court et/ou en vente directe	Réalisation d'un plan de financement et d'un business plan permettant d'évaluer le coût du projet et sa rentabilité	Chiffre d'affaires et résultat Panier moyen Taux de fidélisation, fréquentation

BÉNÉFICES ATTENDUS

Emergence d'une dynamique collective et d'une stratégie « filière locale » pour une partie des produits de la pêche de Saint Gilles Croix de Vie

POINTS DE VIGILANCE

Conciliation des envies et objectifs de l'ensemble des parties du projet
Rentabilité du circuit de commercialisation (bon cadrage du projet, communication...)

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 3.2.3 Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire

INSPIRATION



Le **GIE des pêcheurs de l'île d'Yeu aux Herbiers (85)**, mise en place de contractualisation pêcheur consomm'acteur via le réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) des Pays de la Loire

Apporter, aux communes qui le demandent, un support pour favoriser la création d'un outil de restauration collective, en régie ou en concession, et bénéficier des effets de la mutualisation

1.5

CONTEXTE

Les acteurs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont souligné la difficulté de mettre en adéquation l'offre alimentaire locale et la demande en restauration collective. Un des points bloquants correspond à l'atteinte d'une taille critique nécessaire pour un approvisionnement constant et en volume suffisant, capable de répondre à la diversité des besoins en matière de produits alimentaires. Le second frein est parfois un manque de ressources (temps, compétences...) pour la gestion des commandes publiques, notamment au niveau communal.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Restauration scolaire (compétence communale principalement)

DESCRIPTION

Cette action correspond à un soutien, aux communes volontaires, des compétences et d'une partie des moyens de la Communauté d'Agglomération, pour être accompagnées à la mutualisation ou à la création d'une cuisine de restauration scolaire. Cet accompagnement, technique, juridique, organisationnel, voire financier, pourra revêtir plusieurs formes :

> accompagnement à la mutualisation de la **commande publique**

Précisions : à l'échelle communale ou intercommunale, uniquement pour les achats

Objectifs : organiser la commande publique sur le territoire, animer la mutualisation des achats,

Moyens prévisionnels : conseils juridiques

> développement d'une cuisine collective en **régie municipale**

Précisions : la commune est motivée et a les moyens de créer une cuisine gérée en régie pour l'ensemble de ses restaurants

Objectif : aider au dimensionnement technique et économique, rechercher des financements

Moyens prévisionnels : retours d'expériences d'autres régies, connaissance des guichets de financements publics, ressources humaines

> développement d'une cuisine collective en **gestion concédée**

Précisions : la commune souhaite mutualiser mais préfère s'appuyer sur un gestionnaire externe privé

Objectif : accompagner à la rédaction du cahier des charges pour l'adapter aux ambitions du territoire (approvisionnement local, de qualité, durable...) et dans le choix du prestataire

Moyens prévisionnels : compétence en marchés publics

> expérimentation au sein d'une cuisine-test, d'un pilote, pour **innover à petite échelle**

Précisions : pour les communes qui souhaitent avancer pas à pas, uniquement pour un ou deux restaurants

Objectif : concevoir et développer une restauration collective mutualisée innovante

Moyens prévisionnels : accompagner à la recherche de financements publics, ressources humaines



TEMPORALITÉ

En fonction des sollicitations



PÉRIMÈTRE

Communal voire intercommunal



CIBLE

Communes

PORTEURS

Communes
Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

En fonction de la nature des projets,
possible mobilisation des Chambres
consulaires, des organismes
professionnels agricoles et
d'associations locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Divers selon les projets des communes : compétences juridiques,
marchés publics, connaissances des guichets de financements
publics, mise à disposition d'un agent chargé de mission
ponctuel, retours d'expériences d'autres territoires

BUDGET

Fonctionnement : par sollicitation, entre 1 et 50 jours/an
d'accompagnement → maximum 0,2 ETP, soit 15 k€/an

PISTES DE FINANCEMENT

Dispositifs de soutien nationaux et régionaux aux cantines
scolaires

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Augmentation de la mutualisation des outils de restauration scolaire sur le territoire	Nombre de demandes d'accompagnement des communes	Déploiement d'au moins un projet de mutualisation
Amélioration de l'approvisionnement local et de qualité	Volet « augmentation de la part du local dans l'approvisionnement » pour chaque sollicitation	Augmentation de la part de produits locaux et de qualité
Diminution des impacts environnementaux de l'ensemble de la chaîne	Echanges avec les producteurs locaux sur leurs pratiques dans le cadre des projets	Intégration d'une dimension environnementale forte, coconstruite avec les producteurs

BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la coopération territoriale
Facilitation de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité
Amélioration globale de l'impact environnemental de la restauration collective

POINTS DE VIGILANCE

Prise en compte de l'ensemble des institutions compétentes : Education Nationale, Région (responsable de
la restauration au lycée), Département (responsable de la restauration au collège) et Communes
(responsables des cantines élémentaires et maternelles)
Risque de déstabilisation de certains marchés si non co-construction avec les producteurs

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 3.2.2 Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective du territoire

INSPIRATIONS



PAT de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du PETR Pays d'Arles : animation
d'un réseau de collectivités territoriales sur le thème de la restauration collective durable

Autres ressources : <https://restauco.fr/>
<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil>

Reconquérir les friches viticoles de Brem sur Mer et participer à la valorisation du vignoble

1.6

CONTEXTE

En 2023, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie compte 6 domaines viticoles sur son territoire (à noter que 2 autres domaines se situent sur une commune limitrophe, l'île d'Olonne).

Brem sur Mer, une commune du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, est réputée pour son activité viticole. En effet, depuis 2011, les vins du terroir de Brem sur Mer sont classés AOC Fiefs Vendéens reconnaissant ainsi la typicité de la vigne puisant sa force dans les alluvions et les schistes argileux, ainsi que dans l'air marin. Bien que l'AOC ait notamment permis de protéger l'activité viticole bremoise, de nombreux espaces libérés par la viticulture sont devenus des friches. C'est pourquoi, la commune de Brem sur Mer et la Communauté d'Agglomération souhaitent trouver des solutions pour reconquérir ces friches et participer à la valorisation du vignoble bremois.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique, voire urbanisme (planification)

DESCRIPTION

Au préalable, cette action nécessite de réaliser un diagnostic foncier sur les espaces viticoles de Brem sur Mer, puis de lever certains obstacles à la reconquête des friches :

- réaliser une **étude foncière sur le vignoble bremois** en s'appuyant sur la convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière de la SAFER

Cette étude aura plusieurs objectifs dont notamment l'identification des propriétaires des terres viticoles exploitées ou non, et la création d'une typologie des friches viticoles (gradient d'effort pour le défrichage, géologie et nature du sol...) afin de cibler les parcelles prioritaires

- établir et lancer un **programme de reconquête des friches viticoles**

Le défrichage se heurte à de nombreux obstacles qui doivent être levés pour faciliter la réhabilitation des terres viticoles : des difficultés d'ordre juridique, du fait de l'intervention de différents droits, et financier, en raison des coûts de réhabilitation élevés (présence des anciens piquets de vigne)

Ce programme devra mobiliser différents outils, pour, soit aider les propriétaires à défricher leurs parcelles, soit permettre l'acquisition de friches par la commune ou la Communauté d'Agglomération : mobilisation de fonds européens, négociation à l'amiable, appel à l'épargne solidaire citoyenne, mise en place de baux emphytéotiques (bail à la durée extrêmement longue convenant à la culture pérenne qu'est la viticulture)...

NB : lien avec l'action 3.2, sur les outils de préservation ou de stockage du foncier agricole

- mobiliser un réseau de partenaires pour faciliter l'**installation de nouveaux vignerons**

L'objectif premier de cette action de reconquête des friches du vignoble bremois est de pérenniser et développer l'activité des vignerons actuels. De plus, afin de fortifier la filière vin de Brem sur Mer, il est envisagé de favoriser l'installation de nouveaux vignerons avec l'aide des organismes professionnels viticoles compétents en la matière. L'installation de nouveaux vignerons nécessite de lever certains freins juridiques (contexte de la loi Littoral) et financiers (coût onéreux des terres viticoles)



TEMPORALITÉ

Long terme : lancement
potentiel de l'étude en 2024



PÉRIMÈTRE

Brem sur Mer



CIBLE

Vignerons

PORTEURS

Commune de Brem sur Mer
Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

INAO
SAFER
Autres organismes compétents en
matière de foncier agricole :
Chambre d'agriculture, Terre de
liens Pays de la Loire, etc.
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Temps de travail pour l'étude foncière (SAFER) et l'élaboration
du programme de reconquête des friches (en interne)
Moyens financiers pour mobiliser les compétences de certains
acteurs, voire l'achat de foncier agricole

BUDGET

Investissement : à titre informatif, en 2022 :
▪ prix moyen d'un hectare d'un « petit vignoble » =
6 800 € à 9 000 €
▪ coût défrichage d'un hectare = 5 000 à 8 000 €
Fonctionnement : 15 à 20 k€ de prestation externe pour l'étude
foncière (SAFER)

PISTES DE FINANCEMENT

Fonds européens, foncières mobilisant de l'épargne citoyenne :
Terre de liens, FEVE, etc.

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Réaliser un diagnostic foncier du vignoble bremois	Reprise du cadastre Rencontres des propriétaires Association des vignerons actuels sur la réalisation de l'inventaire	Nombre de propriétaires identifiés et sensibilisés Inventaire des friches permettant leur priorisation
Construire un programme de reconquête des friches viticoles	Procédures financières permettant d'alléger le coût du défrichage et procédures juridiques facilitant l'acquisition de foncier viticole et leur location à des vignerons	Nombre d'hectares défrichés Nombre d'hectares acquis et loués pour des vignes

BÉNÉFICES ATTENDUS

Sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de la filière viticole bremoise
Défrichage du vignoble bremois
Sécurisation des domaines viticoles existants, voire émergence de nouveaux vignerons

POINTS DE VIGILANCE

Coût financier et portage du défrichage, voire des acquisitions foncières
Risque de spéculation foncière du fait de l'attractivité du territoire

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 2.5.2 Définir une stratégie de développement du tourisme durable et responsable

INSPIRATIONS



Valorisation des parcelles en friche en vignoble Nantais (44) 2020-2022, mise en œuvre d'un programme de valorisation des friches mobilisant du fonds LEADER par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, en lien avec un comité de pilotage constitué des services de l'Etat, d'élus locaux, de la SAFER, de la Fédération des vins de Nantes et de l'INAO

Accompagner le lancement d'un système de troc de surfaces pour l'autoproduction

1.7

CONTEXTE

Lors de la concertation du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, l'autoproduction a été identifiée par les participants comme étant une opportunité, notamment face à la diminution de la part du budget dédié à l'alimentation des ménages. Cependant, tous les habitants n'ont pas accès à un espace suffisant pour pouvoir avoir leur propre production. Cette action a pour double objectif de lever ce frein et de faciliter les rencontres entre habitants.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Cohésion sociale, développement de l'économie sociale et solidaire, environnement et cadre de vie

DESCRIPTION

Cette action vise à faciliter la mise à disposition de jardins privés (ou portions de jardins) entre particuliers, en échange d'une partie de la production. En fonction des opportunités, il peut être également envisagé de mettre à disposition des espaces publics afin de renforcer la dynamique de l'action.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération propose de structurer cette démarche via notamment le lancement d'une plateforme permettant aux particuliers de partager leur jardin dans le cadre d'un système de troc.

La plateforme aura vocation à être utilisée par :

- les particuliers disposant de jardins privés, qu'ils cultivent déjà en partie ou non, dans lesquels ils souhaitent codévelopper une activité de maraîchage, un poulailler, etc.
- les citoyens n'ayant pas accès à un jardin et souhaitant s'initier à l'autoproduction
- les collectivités locales souhaitant mettre à disposition des surfaces ou jardins communaux

Le lancement d'une telle plateforme nécessite :

> de la **communication** auprès des citoyens, pour les informer de l'existence de cette initiative, via les espaces publics (rues, établissements publics, gare, marchés...), à l'occasion d'événements et au travers des canaux de communication habituels des municipalités et de la Communauté d'Agglomération

> **l'identification et la mise en relation des surfaces de jardins** privés et communaux, et des besoins/intérêts **des habitants de l'agglomération, prêts à cultiver** et donc à intégrer ce système de troc, par la diffusion, à large échelle, d'une enquête et son administration

> **un soutien financier, sous forme de subvention**, pour viabiliser la démarche au sein de la ou des associations locales prêtes à animer la plateforme d'échanges et informer sur l'initiative

> un accompagnement d'intermédiation entre les « troqueurs » via la rédaction et la mise à disposition d'une **charte d'engagements mutuels prête à signer**



TEMPORALITÉ

Moyen terme
2 à 3 semestres



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLES

Habitants
Communes

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Associations et initiatives locales de
type l'Accorderie, la Bricoterie, etc.
Tiers-lieux alimentaires

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation de la Direction communication, dont un graphiste
avec les logiciels adéquats
Compétences juridiques pour la rédaction de la charte
Outil d'enquête en ligne

BUDGET

Investissement :
▪ frais de communication 3 000 €
▪ 5 j pour l'enquête + 3 j pour la rédaction de la charte
Fonctionnement : 500 € de subvention annuelle de soutien

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projets du PNA

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Inciter la création d'un réseau de « troqueurs » dans chaque commune	Moyens dédiés à la campagne de communication	Création d'une dynamique : nombre de « troqueurs » identifiés et intéressés
Mettre en relation des propriétaires de jardins et des habitants intéressés pour les cultiver	Nombre de destinataires de l'enquête	Nombre de propositions de mise en relation entre « troqueurs » à proximité
Identifier des relais locaux pour animer la démarche	Identification des associations locales pertinentes et prise de contacts	Mise en place d'au moins un partenariat avec une association locale pour animer la démarche
Mettre à disposition une charte d'engagement	Charte d'engagement rédigée et validée par les différentes parties	% des « troqueurs » ayant signé la charte

BÉNÉFICES ATTENDUS

Accessibilité améliorée des produits frais et locaux pour tous
Amélioration des connaissances autour des enjeux de la production, de la biodiversité
Création d'une dynamique citoyenne et locale d'économie circulaire, stimulation et soutien du tissu associatif

POINTS DE VIGILANCE

Bonne rédaction de la charte afin d'éviter d'éventuelles discordes ou mauvais comportements.
Surcharge du tissu associatif : expérimenter, avant de pérenniser

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 3.3.3 *Faire émerger et accompagner les démarches d'économie circulaire*

INSPIRATIONS



Prêter son jardin (<https://www.pretersonjardin.com/>), site (gratuit) favorisant la mise en relation entre des personnes propriétaires d'un coin de jardin et des jardiniers

Plantez chez nous (<https://www.plantezcheznous.com/>), plateforme de co-jardinage avec partage des récoltes

Former la population aux techniques de jardinage en potager

2.1

CONTEXTE

Les participants aux différents ateliers de la concertation territoriale ont estimé qu'il fallait profiter de la forte propension du territoire à l'autoproduction (un tiers des habitants y sont habitués), pour élargir la pratique au plus grand nombre. Cela apparaît comme une opportunité pour favoriser la saisonnalité et la relocalisation d'une partie de l'alimentation, tout en restant faisable, dans un contexte où le maraîchage et l'arboriculture ne sont pas les cultures les plus représentatives de l'économie agricole locale. Le PAT se voulant par ailleurs créateur de liens sociaux, cette action a été organisée de façon à ce que les habitants soient accompagnés au plus proche de chez eux, par des relais compétents.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Actions éducatives alimentaires et éducation à l'alimentation (art. L. 312-17-3 du code de l'éducation), **environnement et cadre de vie**

DESCRIPTION

Cette action d'animation a pour objectif de sensibiliser les habitants du territoire aux pratiques de jardinage en potager et balcon-potager. La Communauté d'Agglomération aura pour rôle de proposer une formation afin de constituer un réseau d'ambassadeurs sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ces ambassadeurs pourront par la suite partager leur savoir et leur expérience à la population.

> phase 1 : formation des ambassadeurs aux techniques de jardinage en potager

- choisir la formation à proposer aux futurs ambassadeurs : se baser sur des initiatives locales ou des prestations privées, par exemple la formation de NaturaPÔLE (Etablissement Public en Seine Maritime) « *Installer son potager en pleine terre et sur balcon, patio, terrasse ou toit d'immeuble* », réalisable à distance et dont le montant s'élève à 200 €/stagiaire.
- Identifier les potentiels ambassadeurs en s'appuyant sur le tissu associatif du territoire et sur les communes

> phase 2 : animation du réseau d'ambassadeurs

- préparer le programme de formation pour les habitants : les ambassadeurs, avec la Communauté d'Agglomération en support, participeront à créer un programme et des objectifs de formation pour initier la population aux pratiques de jardinage (potager et balcon-potager). Un plan de formation pourra ensuite être déployé par les ambassadeurs de manière équitable sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- créer une campagne de promotion de la démarche : avec l'appui de la Direction de la communication, un visuel récapitulatif de l'objectif du projet, le nom des ambassadeurs à contacter, le programme de la formation, les lieux d'interventions et un lien pour s'inscrire, ... sera réalisé. Cette publicité pourra être diffusée sous format papier et numérique.
- réaliser un bilan annuel entre la Communauté d'Agglomération et les ambassadeurs : nombre d'animations réalisées, nombre d'habitants mobilisés...



TEMPORALITÉ

Court terme : 1 ou 2 semestre(s)
Démarrage potentiel fin 2024



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLE

Habitants

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Communes
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Moyens matériels et financiers pour les sessions de formations
Temps d'animation pour identifier les ambassadeurs et les aider dans la construction du programme pédagogique
Direction communication pour la campagne de communication

BUDGET

Investissement :

- 2 000 € de formation pour 10 ambassadeurs
- 100 € d'impression de flyers par an

Fonctionnement : < 2 000 €/an

- 3-5 à jh/an
- 1 000 €/an de subventions potentielles pour les associations (atteinte d'objectifs)

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Former un nombre suffisant d'ambassadeurs	Nombre d'associations contactées, nombre d'ambassadeurs potentiels identifiés Proposition d'une formation financée par la Communauté d'Agglomération	Nombre d'ambassadeurs formés
Construction d'un programme de formation avec les ambassadeurs	Nombre de réunions entre la Communauté d'Agglomération et les ambassadeurs	Etablissement d'un programme avec des objectifs partagés, et un support pour les ambassadeurs
Former les habitants grâce aux différentes interventions des ambassadeurs	Moyens dédiés à la campagne de communication	Nombre et retours qualitatifs sur les animations Nombre de participants

BÉNÉFICES ATTENDUS

Sensibilisation des habitants à la saisonnalité et aux pratiques agroécologiques en jardin potager : compréhension du lien entre production et environnement, utilisation de plus de produits frais...
Mobilisation de la population sur un projet animé par eux et pour eux

POINTS DE VIGILANCE

Veiller à un déploiement homogène du projet sur l'ensemble du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Pérennisation et autonomisation du projet sur le long terme

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 1.4.1 *Eduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat*

Action 2.1.2 *Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées*

INSPIRATIONS



« Du potager à l'assiette » par l'ARCHE Agglo (07 et 21), la Communauté d'Agglomération d'Ardèche en Hermitage propose des formations, 5 ateliers d'une demi-journée, sur les techniques de jardinage écologique animés par des associations locales

Créer un système d'échanges des surplus de production issus des jardins des particuliers

2.2

CONTEXTE

L'autoproduction est un atout du territoire vendéen et du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (environ 30 % des habitants) et apparaît comme une opportunité de sensibiliser à une alimentation saine et durable, et de retrouver le plaisir de cuisiner et manger ce que l'on produit. Une autoproduction trop importante peut parfois engendrer des surplus difficiles à écouler pour un foyer. Le Projet alimentaire se voulant aussi créateur de lien entre les habitants, cette action a pour objectifs de favoriser les interactions sociales et l'autoproduction, tout en évitant de générer du gaspillage.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Cohésion sociale, développement de l'économie sociale et solidaire, environnement et cadre de vie

DESCRIPTION

Cette action consiste en la mise à disposition d'une **plateforme digitale ou non** ayant pour objectif de **mettre en relation les particuliers** produisant via leur jardin potager. La plateforme permettra aux « **auto-producteurs** » d'**échanger** leurs productions. Cette action s'inscrit dans une démarche de développement et d'accompagnement de l'économie circulaire. Les particuliers possédant un jardin cultivé pourront proposer leurs surplus de production sur la plateforme et bénéficier du surplus d'un autre utilisateur. La plateforme permettra de créer un réseau d'échanges en « petite quantité mais grande qualité ».

Pour réussir la mise à disposition de cette plateforme, plusieurs étapes sont nécessaires :

> **choisir l'outil :**

- système d'échanges adossé à une **initiative ou une association locale existante**
- plateforme d'échanges **issue d'une prestation privée** ; pour ce faire, une évaluation des différentes offres en la matière devra être réalisée (attentes, services proposés, coûts...)
- plateforme digitale d'échanges **développée en interne** : nécessité de la mise en place d'un ensemble d'actions sous-jacentes (recrutement d'un développeur web, mise en place d'une équipe dédiée à la création et à la mise à disposition de cette plateforme...)

> **recruter les potentiels « partenaires »** ; cette étape pourra être réalisée par la diffusion d'une enquête. Elle devra collecter, en plus de l'intérêt de principe et les besoins des futurs utilisateurs de la plateforme, la nature des productions des auto-producteurs.

> **mettre en place une campagne de communication auprès du grand public** : la future plateforme, numérique, ou non, devra être connue de tous pour assurer son bon fonctionnement. La communication pourra se faire dans les espaces publics, via des rencontres ou événements locaux, ou de façon numérique, via les canaux de communication des municipalités et de la Communauté d'Agglomération.



TEMPORALITÉ

Moyen terme
(2 à 3 semestres)



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLES

Auto-producteurs
Consommateurs

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Auto-producteurs
Associations et initiatives locales de
type l'Accorderie, les Incroyables
Comestibles, etc.
Société privée de type Fruit & Food
ou Le Potiron

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation de la Direction communication, dont un graphiste
avec les logiciels adéquats
Si création d'une plateforme numérique en interne : prestation
pour l'accompagnement à la conception (développement, mise à
disposition, suivi post-lancement...)

BUDGET

Investissement : entre 3 000 € (frais de communication) et 30 k€
pour le développement d'une nouvelle plateforme numérique
Fonctionnement : < à 0,1 ETP pour communiquer

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projets du PNA

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Identifier la faisabilité d'un partenariat avec une association ou un prestataire privé	Réaliser une analyse exhaustive des différentes offres potentielles Contacter au moins 4 d'entre elles	Choix d'une solution OU exclusion de toutes les solutions
Si pas de partenariat possible, créer une plateforme en interne	Moyens humains dédiés à la création de la plateforme	Lancement d'une version Beta un an après le début du projet
Identifier les auto-producteurs, leurs surplus, leurs besoins	Diffusion large d'une enquête sur le territoire	Nombre de réponses obtenues
Inciter la création d'un réseau d'auto-producteurs	Moyens dédiés à la campagne de communication	% d'auto-producteurs actifs sur la plateforme

BÉNÉFICES ATTENDUS

Diversification de l'alimentation vers plus de « frais » et à moindre coût
Réduction du gaspillage alimentaire
Consolidation de la cohésion territoriale

POINTS DE VIGILANCE

Concurrence potentielle avec les maraîchers locaux

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 3.3.3 *Faire émerger et accompagner les démarches d'économie circulaire*

INSPIRATIONS



Fruit & Food (<https://www.fruitandfood.fr/>), plateforme permettant à des jardiniers amateurs de vendre et/ou donner leurs productions locales et de saison

Le Potiron (<https://www.lepotiron.fr/>), met en relation les particuliers (jardiniers ou non) et les jardiniers (amateurs ou professionnels) qui souhaitent écouler leur surplus

Développer la pédagogie du « bien-manger » à destination des enfants dans les établissements scolaires

2.3

CONTEXTE

Les acteurs du territoire ont plusieurs fois identifié les enfants scolarisés sur le territoire comme « cibles » prioritaires à sensibiliser au « bien-manger », pour former les générations de demain et, au travers elles, les adultes d'aujourd'hui. Les établissements scolaires peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre d'actions pédagogiques pour promouvoir les principes d'une alimentation saine, équilibrée et durable. Le PAT se voulant inclusif et social, cette action a aussi pour objectif de favoriser les interactions sociales, notamment entre les élèves avec les acteurs de l'alimentation sur le territoire.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Actions éducatives alimentaires et éducation à l'alimentation (art. L. 312-17-3 du code de l'éducation)

DESCRIPTION

Cette action d'animation vise à sensibiliser les scolaires à une alimentation qualitative, saine et durable, tout en favorisant la diversité sociale, l'inclusion et les interactions sur le territoire. Pour cela, la Communauté d'Agglomération se propose d'accompagner les établissements scolaires dans l'organisation de diverses activités, dont :

- des **interventions** d'acteurs externes aux établissements **afin de sensibiliser aux enjeux du « bien-manger »** : producteurs locaux, diététiciens, tissu associatif...
- une journée scolaire où **les enfants participent à la préparation du repas** dans leur école
- des **actions de sensibilisation sur l'impact environnemental de notre alimentation** dans l'enceinte des établissements, par exemple la création de jardins potagers pédagogiques
- des **activités transgénérationnelles** autour de l'alimentation afin de créer du lien et casser les a priori

La Communauté d'Agglomération accompagnera le lancement de ces activités en assurant :

- la **mise en relation directe** entre les établissements scolaires / les enseignants et les acteurs locaux, tels que des producteurs locaux, les associations ou d'autres intervenants professionnels
NB : lien avec l'action 2.1, la formation jardinage en potager pourra être dispensée au personnel des établissements scolaires
- le **partage de ressources techniques et/ou humaines** pour le développement et la mise en œuvre de ces initiatives ; en fonction des besoins et selon un arbitrage politique, une enveloppe financière intercommunale pourra être dédiée pour organiser certaines actions
- la **coordination entre les communes et les établissements scolaires**, notamment pour recenser toutes les actions conduites et estimer leurs bénéfices
- la **création et la diffusion de supports de communication**, physiques ou numériques, pour encourager la participation des différents publics



TEMPORALITÉ

Court terme : 1 ou 2 semestres
Démarrage potentiel fin 2024



PÉRIMÈTRE

Communal



CIBLE

Scolaires
principalement

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Etablissements scolaires
Associations de parents d'élèves
Communes
Acteurs de la production alimentaire
Diététiciens
Autres associations et initiatives
locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Temps d'accompagnement pour la coordination des projets avec
les établissements scolaires
Carnet d'adresses d'intervenants pertinents
Mobilisation de la Direction communication

BUDGET

Fonctionnement :

- 15 jh/an environ (communication + coordination)
- 10 k€/an de co-financements pour le soutien des actions
- 500 €/an de frais de communication

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Entretenir un réseau d'intervenants pertinents et qualifiés	Nombre d'intervenants potentiels contactés dans les 6 premiers mois	Nombre d'intervenants mobilisés dans des animations en établissement scolaire
Promouvoir et coordonner efficacement l'accompagnement des établissements scolaires	Nombre de rencontres d'information sur l'accompagnement proposées Diffusion, nombre et modalités des supports de communication	Nombre d'établissements scolaires ayant sollicité la Communauté d'Agglomération pour un accompagnement

BÉNÉFICES ATTENDUS

Apprentissage d'une alimentation saine et durable aux enfants du territoire : sensibilisation « indirecte » des parents d'élèves
Amélioration de la cohésion et de l'inclusion sociale

POINTS DE VIGILANCE

Prise en compte de l'ensemble des institutions compétentes : Education Nationale, Région (responsable de la restauration au lycée), Département (responsable de la restauration au collège) et Communes (responsables des cantines élémentaires et maternelles)
Attention à la sursollicitation des établissements scolaires

ARTICULATION AVEC

> **LE PCAET** Action 3.2.2 Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective du territoire

> **LE CLS** Action 2.1 Favoriser l'activité physique et une bonne alimentation pour tous afin de réduire les risques de maladies chroniques et améliorer la santé globale

INSPIRATIONS



PAT Cœur de l'Avesnois (59), mise en place du PAT-PAT, un Potager A Transporter dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes. Installé dans les cours des écoles, il permet aux scolaires de participer à des animations autour de la production d'aliments et de sensibiliser les scolaires aux enjeux du « bien manger ».

Organiser des balades gourmandes et des visites de sites, sur le thème du « bien-manger »

2.4

CONTEXTE

La concertation a fait ressortir un besoin fort de reconnexion entre les habitants et les professionnels de l'alimentation, via l'information, la sensibilisation et l'implication de ces premiers. Les ateliers de concertation ont également mis en évidence les opportunités à saisir en matière de (re)création de lien à l'occasion du développement des réseaux de distribution en circuits-courts. Le territoire étant très attractif, il existe également un potentiel pour développer ce lien en haute saison touristique.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Actions éducatives alimentaires et éducation à l'alimentation (art. L. 312-17-3 du code de l'éducation), **environnement et cadre de vie**

DESCRIPTION

Cette action d'animation a pour objectif de créer du lien entre notre alimentation et la résilience du territoire, à travers la **découverte et la promotion de la biodiversité et des produits locaux**. La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se propose d'accompagner la coordination entre les communes et les établissements de tourisme, pour favoriser la création de parcours agritouristiques autour de « l'alimentation, créatrice de liens » ou porter les ambitions du PAT dans les parcours existants, c'est-à-dire :

- des **visites de fermes** proposant la présentation des producteurs et de leurs produits, la découverte de leur environnement immédiat, ainsi que de la biodiversité locale associée (naturelle et cultivée)
- des **visites de sites de transformation, de circuits de distribution** ainsi que des dégustations

Cet accompagnement pourra être concrétisé par la rédaction d'une charte commune à l'ensemble des acteurs nécessitant différentes étapes :

- identification des **parties prenantes** (communes, offices de tourisme, agriculteurs locaux, transformateurs, magasins, restaurateurs...) et lancement d'une réflexion entre ces parties
- définition **d'objectifs clairs en cohésion avec le PAT** (sensibilisation à l'agriculture locale et à la préservation de la biodiversité, stimulation de l'agritourisme...)
- identification de **sites potentiels**

NB : lien avec les actions 2.7 et 3.5, s'appuyer notamment sur les exploitations du guide de la vente directe et sur les fermes engagées dans le dispositif DPN

- proposition de règles et de normes aux intervenants et visiteurs, notamment en ce qui concerne le respect de l'environnement, la sécurité, les bonnes pratiques agricoles ainsi que la question du coût pour les participants



TEMPORALITÉ

Court terme : 1 ou 2 semestre(s)



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLES

Offices de tourisme
également : agriculteurs, artisans
des métiers de bouche, IAA,
habitants et touristes

PORTEURS

Offices de tourisme
Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Communes
Agriculteurs locaux
Artisans et professionnels des
métiers de bouche
IAA locales
Organismes Professionnels
Agricoles

MOYENS NÉCESSAIRES

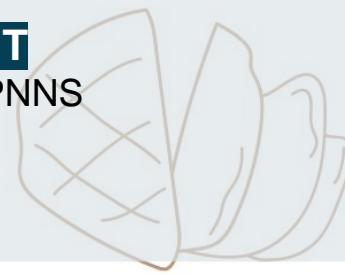
Temps d'animation pour coordonner le projet et aboutir à la rédaction de la charte

BUDGET

Fonctionnement : 15 jh pour la conception de la charte et le lancement de l'animation (< 0,1 ETP)

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projets du PNA et du PNNS



Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Rédiger une charte unanimement partagée par les partenaires	Réunion multi-partenariale pour élaborer la charte	Charte signée par les parties prenantes
Lancer la dynamique de visites de sites autour du « bien-manger »	Mise en place de partenariats avec les acteurs de l'amont et de l'aval	Nombre de balades gourmandes organisées Nombre de participants Diversité des sites

BÉNÉFICES ATTENDUS

Promotion d'une alimentation de qualité, locale et durable, sensibilisation des habitants et des estivants aux différents enjeux liés à l'alimentation
Développement d'activités agritouristiques

POINTS DE VIGILANCE

Engagement des offices de tourisme
Veiller à éviter la concurrence avec des démarches préexistantes, par exemple Bienvenue à la Ferme, risque de sursollicitation des acteurs

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 2.1.1 *Connaître, faire connaître et préserver la biodiversité du territoire*

Action 2.5.3 *Accompagner les professionnels et les usagers dans un tourisme durable et responsable*

INSPIRATIONS



PAT de Nantes Métropole (44), organisation des « Nantavores : bien manger, ça se cultive ! »

PAT du Pays de Sources et Vallées (60), création des « Week-ends à la ferme » permettant aux producteurs d'ouvrir leur ferme aux familles afin que ces dernières découvrent les coulisses de la production et puissent échanger directement avec les producteurs

Rédiger et diffuser des fiches recettes qui s'appuient sur les valeurs du « bien-manger »

2.5

CONTEXTE

Certaines études montrent que le temps dédié par la population à l'alimentation diminue au fil des ans : les repas du quotidien sont de plus en plus déstructurés, pris sur le pouce, avec des modes de consommation plus rapides. Le PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pour objectif de limiter cette tendance, de favoriser le modèle de repas à trois étapes : achat, préparation et consommation, et de promouvoir les valeurs du « bien-manger ». Proposer des fiches recettes servira à redonner goût et envie de cuisiner au travers de thématiques bien précises, et à répondre aux besoins actuels des consommateurs.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Actions éducatives alimentaires et éducation à l'alimentation (art. L. 312-17-3 du code de l'éducation), promotion du territoire

DESCRIPTION

Cette action correspond à la création et à la mise à disposition de fiches recettes destinées aux habitants de l'Agglomération. Ces fiches constitueront un support concret aux ambitions fixées par le PAT.

Les fiches recettes seront publiées dans le journal de l'Agglomération avec un rythme de parution régulier. Elles seront également partagées sur le site et les réseaux sociaux du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Leur élaboration pourra se faire en mobilisant des chefs de cuisine locaux, ce qui permettra de promouvoir leur savoir-faire et leur engagement en tant qu'acteurs du territoire pour les valeurs du « bien-manger ».

Cette action nécessite de :

- **identifier et mobiliser les chefs de cuisine susceptibles** de participer à la démarche
- préparer une trame (rubriques, contenu et mise en forme) commune à l'ensemble des fiches recettes

Une fiche recette type pourra comprendre les éléments suivants :

- une introduction avec **la/les thématique(s)** visée(s) par la recette
- une **recette** sur la/les thématique(s) visée(s) (« spécialité locale », « facile à faire », « fond de frigo », « petit budget », « bas énergie », « de saison », etc.)
- une rubrique indiquant **où trouver localement les ingrédients** de la recette sur le territoire et alentours (mise en avant des producteurs locaux et des points de vente disponibles)
- un encart de **présentation du chef/de la cheffe** ayant participé à la réalisation de la recette



TEMPORALITÉ

Court terme : 1 ou 2 semestres



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLE

Habitants

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Chefs de cuisine locaux

MOYENS NÉCESSAIRES

Equipe d'édition de la Direction communication en charge du journal de l'Agglomération.

BUDGET

Investissement : nul
Fonctionnement : 5 à 10 jh/an

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Sensibiliser et faire participer les chefs de cuisine locaux à la démarche	Nombre de chefs de cuisine identifiés et mobilisés	Nombre de fiches recettes créées
Garantir l'adéquation des fiches recettes avec les ambitions du PAT et réussir leur diffusion	Liste de thématiques ciblées par le GLA et les chefs de cuisine	Nombre de fiches recettes diffusées dans le journal de l'Agglomération et numériquement Retours qualitatifs des habitants (commentaires sur les réseaux sociaux, etc.)

BÉNÉFICES ATTENDUS

(Ré)appropriation du temps de repas par les habitants et sensibilisation au « bien-manger »
Mise en avant des chefs locaux et de leur savoir-faire
Valorisation des filières de productions locales
Action favorable à la nutrition-santé.

POINTS DE VIGILANCE

Proposer des recettes accessibles (techniquement et financièrement)
Veiller au respect des ambitions du PAT dans chaque fiche recette

ARTICULATION AVEC

> **LE PCAET** Action 1.4.1 *Eduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat*

> **LE CLS** Action 2.1 *Favoriser l'activité physique et une bonne alimentation pour tous afin de réduire les risques de maladies chroniques et améliorer la santé globale*

INSPIRATIONS



PAT du Gers (32), « C'est fait dans le Gers » : le Département du Gers met à l'honneur une diversité de chefs gersois issus d'univers totalement différents pour montrer l'étendue des qualités de ces professionnels. Chefs de cantines des collèges, cheffes du collectif « Les Maryses » ou encore chefs des Tables du Gers, ils proposent des recettes qui subliment des produits frais, de saison, issus des filières gersoises de qualité et de l'agriculture biologique.

Créer un temps fort de sensibilisation sur le territoire : # 2.6 « les Assises locales de l'alimentation »

CONTEXTE

L'alimentation est un enjeu de société qui doit toucher le plus grand nombre. La communication autour du lancement du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie peut profiter d'un temps fort : les grandes orientations et les messages clés de sensibilisation devront ainsi être diffusés et expliqués sous format pédagogique, ludique, à l'occasion d'un événement enthousiaste, afin de susciter l'adhésion de toutes et tous et amplifier la cohésion territoriale.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Actions éducatives alimentaires et éducation à l'alimentation (art. L. 312-17-3 du code de l'éducation)

DESCRIPTION

L'objectif de cette action est d'organiser un temps fort autour de l'alimentation et du PAT sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ce temps fort sera dédié à différentes cibles : des acteurs économiques du territoire aux citoyens, en passant par les agents des services publics.

La Communauté d'Agglomération s'occupera de l'organisation de ce temps fort, en s'appuyant sur son chargé de mission PAT, sa Direction communication et ses services techniques. L'organisation en amont et l'animation de l'événement lui-même pourront aussi être déléguées pour tout ou partie à un prestataire externe.

Animé sur au moins 2 jours avec a minima un jour de week-end, idéalement pendant « la Semaine du Goût » pour s'inscrire dans une dynamique plus large, cet événement proposera plusieurs temps et animations :

> pour le grand public et les producteurs locaux :

Objectifs : économiques, mise en relation, sensibilisation

Formats :

- un village de l'Alimentation (ex : 1^{ère} édition sur le littoral, 2^{ème} édition, si reconduction, sur le rétro littoral), avec des stands d'informations (sur le PAT, le DPN etc.), des activités ludiques (dégustations à l'aveugle, découverte de spécialités, etc.) et un marché de produits locaux
- une journée « ferme ouverte » : incitation des acteurs locaux à organiser des visites de fermes, de la criée, de sites de transformation...
- 2 conférences (avec des intervenants reconnus) sur les liens entre l'alimentation et l'environnement, l'eau, la biodiversité... et entre l'alimentation et la santé

> pour les professionnels (production, transformation, distribution, restauration hors domicile) :

Objectifs : mise en relation, sensibilisation, co-construction

Formats : atelier(s) participatif(s) sur des thématiques en accord avec les ambitions du PAT

La Communauté d'Agglomération engagera l'organisation de cet événement suite à l'approbation du PAT. La communication liée à l'événement sera lancée avec un « Save the Date », suivi d'une stratégie de communication à construire, pour maximiser la fréquentation et donc optimiser la réussite de l'événement. Une évaluation de la satisfaction de l'évènement sera conduite (bornes de collecte d'avis pour le grand public et questionnaire en ligne pour l'ensemble des professionnels par exemple)

NB : lien avec l'action 3.6, possibilité d'organiser l'atelier sur les enjeux de la gestion de l'eau dans ce cadre



TEMPORALITÉ

Préparation : mi 2024
Evènement : début 2025



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLES

MultipleS : grand public
et professionnels
du territoire

PORTEUR

Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint Gilles Croix
de Vie

PARTENAIRES

Chambres consulaires et
organismes professionnels
agricoles
Département de la Vendée
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Moyens humains, techniques et financiers des services
communication, événementiel, développement économique, chargé de
mission ... Si besoin, délégation auprès de prestataires divers
(standistes, animations d'ateliers, ...)

BUDGET

Investissement : entre 15k € et 25 k€ suivant le matériel déjà à
disposition et les ambitions de l'Agglomération (frais de
communication, stands et activités, conférenciers, systèmes
audiovisuel, sécurité...) et 0,5 ETP sur 9 mois

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Organiser les Assises de l'alimentation, atteindre toutes les cibles	Événement organisé et déployé à la période prévue	Fréquentation : nombre de participants, catégories d'acteurs présents... Evaluations majoritairement positives
Générer des retombées économiques lors de l'événement	Déploiement de 2 marchés de producteurs et taux d'occupation (professionnels) minimum	Retours positifs des acteurs économiques au questionnaire d'évaluation
Sensibiliser le grand public aux enjeux de la question alimentaire	Au moins une activité organisée avec une finalité de sensibilisation sur les liens alimentation et environnement / alimentation et santé	Nombre de participants au(x) forum(s)-débat(s) Mise à disposition d'un replay pour élargir le public touché

BÉNÉFICES ATTENDUS

Valorisation (communication) du PAT auprès du grand public
Evolution des systèmes alimentaires (impact sur les systèmes économiques) et des modes de consommation (impact sur les systèmes productifs et sur la biodiversité/l'environnement)
Amélioration de la mobilisation des acteurs de la distribution (GMS) et de la restauration commerciale

POINTS DE VIGILANCE

Bien définir le format des assises afin d'assurer une bonne planification et maîtriser le budget
Veiller à assurer la sûreté et la sécurité de l'événement
Événement devant favoriser la mixité entre les cibles et leurs interactions, ainsi que déconstruire certaines représentations afin de permettre l'émergence de nouvelles synergies au service du territoire

ARTICULATION AVEC

> **LE PCAET** Action 1.4.1 *Eduquer aux impacts de l'alimentation sur le climat*

> **LE CLS** Action 2.1 *Favoriser l'activité physique et une bonne alimentation pour tous afin de réduire les risques de maladies chroniques et améliorer la santé globale*

INSPIRATIONS



PAT du Département du Gers (32), organisation des assises de l'alimentation en juin 2022 : 3 journées consacrées à l'alimentation qui ont rassemblé un grand nombre d'acteurs de milieux différents (institutions, collectivités, cuisiniers, travailleurs sociaux, agriculteurs et acteurs agricoles, etc.) autour d'une ambition commune : renforcer le lien entre « bien produire » et « bien manger »

Compléter le guide des producteurs locaux en vente directe d'une mise en récit à vocation pédagogique

2.7

CONTEXTE

La valorisation des producteurs passe aussi par un besoin de faire connaître leur activité aux consommateurs, ainsi que les différents modes de production existants sur le territoire. Ce besoin a trouvé un média déjà opérationnel via le guide des producteurs locaux en vente directe réalisé et diffusé par la Communauté d'Agglomération. L'idée de cette action sera donc de compléter le guide existant avec des informations pédagogiques et attractives sur les producteurs référencés. Cette mise en récit des producteurs, à vocation pédagogique, permettrait de les valoriser, de susciter la curiosité des consommateurs pour les produits du territoire et de les sensibiliser aux modes de production, au-delà d'un simple recensement.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Actions éducatives alimentaires et éducation à l'alimentation (art. L. 312-17-3 du code de l'éducation), promotion du territoire

DESCRIPTION

L'action consiste à compléter le guide de référencement des producteurs locaux en vente directe, par la mise en récit des producteurs et de leurs produits.

Par exemple, pour chaque producteur référencé, une page ou une double page pourra leur être consacrée. Y figureront, les informations générales sur le producteur (la localisation, le nom de l'exploitation, les produits vendus, les horaires de vente, etc.), au moins 2 photos dont une des produits et une du/des producteur(s), un historique du producteur et de son exploitation, une description des modes de production, des anecdotes de production et une citation résumant la vision de l'agriculteur, etc.

L'ensemble de ces éléments suivra une charte graphique attractive, favorisant la pédagogie et la lecture.

Pour réaliser cette mise en récit des producteurs à partir du document initial, les étapes nécessaires sont les suivantes :

- définir et valider la **ligne éditoriale** et les **items à ajouter** en Groupe Local de l'Alimentation
- construire une **méthodologie de travail** entre la Direction communication et le Service PAT
- contacter tous les producteurs référencés/ciblés, leur présenter la démarche et collecter les **informations nécessaires à la mise en récit**
- rédiger et mettre en forme les informations collectées
- publier le guide en version papier et numérique



TEMPORALITÉ

Court terme : 1^{er} semestre
2025 ? 10^{ème} édition du guide



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLES

Producteurs du guide de la
vente directe
Consommateurs

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Producteurs du guide

MOYENS NÉCESSAIRES

Mobilisation de la Direction communication, dont un graphiste avec les logiciels adéquats, et d'un prestataire pour l'impression et/ou la diffusion des guides format papier

Appareil photo

BUDGET

Investissement :

- 0,375 € HT par impression soit 1 875 € HT pour 5 000 Impressions
- 11 000 € si boîtage sur l'ensemble du territoire

Fonctionnement : ½ journée d'interview maximum par producteur soit 0,1 ETP pour 40 producteurs + 8 jours pour rédaction et mise en forme

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Mise en récit d'une majorité de producteurs référencés dans le guide	10 producteurs du guide contactés chaque mois	Mise en récit faite pour 85 % des producteurs du guide actuel
Contenu complet pour tous les producteurs mis à jour (ex : 2 photos, 1 historique, 1 citation...)	Demande faite à tous les producteurs interviewés	Ensemble des mises en récit achevées et complétées
Diffusion large du guide, en version papier et numérique	Nouveau guide complet et mise à disposition sous format numérique a minima	Publication par une majorité des communes du territoire du guide sur leur site internet ou réseaux sociaux Nombre de versions imprimées distribuées

BÉNÉFICES ATTENDUS

Augmentation des achats des consommateurs à la ferme

Meilleure visibilité des producteurs locaux et meilleure compréhension de leurs métiers

Sensibilisation des consommateurs aux modes de production durables pour développer leur capacité à choisir

POINTS DE VIGILANCE

Retranscrire les idées et l'histoire des producteurs au plus près de la réalité

Veiller à uniformiser les informations données pour tous les producteurs (égalité de traitement)

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 3.2.3 Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire

INSPIRATIONS



Sans aller aussi loin que ladite action, les établissements publics suivants, via leurs guides respectifs, ont réalisé un travail sur la valorisation de leurs productions locales (photos, courts textes explicatifs...) :

- Parc Naturel Régional du Lubéron (04 et 84)
- Seine Normandie Agglomération (27)

Favoriser la création et la structuration de tiers-lieux alimentaires

2.8

CONTEXTE

L'alimentation a un impact environnemental important : le quart des émissions de gaz à effet de serre d'un Français provient du contenu de son assiette (source : ADEME). Repenser les modèles alimentaires, dont la consommation des aliments, s'impose comme un défi majeur.

La mise en place d'un ou plusieurs tiers-lieu(x) alimentaire(s) permettrait de créer des espaces pour mobiliser des collectifs de citoyens vers une transition alimentaire durable, d'animer des ateliers, de développer des circuits-courts ou encore l'autoproduction.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Actions éducatives alimentaires et éducation à l'alimentation (art. L. 312-17-3 du code de l'éducation), **développement économique, justice sociale** (PNA, art. L. 1 du code rural)

DESCRIPTION

Cette action a pour objectif de soutenir les initiatives locales pouvant amener à la création ou à la structuration de tiers-lieux alimentaires.

Les tiers-lieux alimentaires ou nourriciers figurent parmi les diverses initiatives citoyennes qui cherchent à construire d'autres systèmes alimentaires reliant production et consommation. Ils facilitent de nouveaux liens entre habitants du territoire autour de valeurs communes et jouent un rôle clé dans l'émergence d'une nouvelle gouvernance alimentaire. Les tiers-lieux alimentaires peuvent également jouer un rôle de mixité sociale important, en étant des lieux de soutien et de convivialité pour des jeunes, des personnes âgées, des personnes éloignées de l'emploi, etc.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération apportera un soutien aux porteurs de projet de tiers-lieux alimentaires compatibles avec les ambitions du PAT. Ce soutien pourra prendre différentes formes en fonction de la dynamique du porteur et de la forme de son projet, c'est-à-dire :

- **mise en réseau et mobilisation de partenaires locaux** afin de favoriser les coopérations d'acteurs sur le territoire et profiter de l'expertise de chacun
- **aider le projet de tiers-lieu à se structurer** : portage, organisation, financement, activités,...

Cette aide peut prendre la forme notamment de benchmarking (étude et analyse de démarches similaires), d'ingénierie support pour la recherche d'aide de financement public ou encore pour la définition de la gouvernance et du fonctionnement des activités : éducation, information, animations, rencontres...

- **identifier des lieux potentiels** en appui avec les communes du territoire
- **communiquer pour mobiliser** les habitants du territoire à investir le tiers-lieu, et permettre un essaimage sur le territoire



TEMPORALITÉ

Selon les capacités des porteurs de projets



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLE

Porteurs de projet

PORTEUR

Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint Gilles Croix de
Vie

PARTENAIRES

Communes
CCAS et CIAS
Acteurs de la production alimentaire
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements matériels (locaux, mobiliers...)
Temps d'accompagnement
Communication sur les projets

BUDGET

Accompagnement de l'Agglomération, au cas par cas, en fonction
du projet et des besoins du porteur
Fonctionnement : 0,1 ETP/an + 500 € de frais communication

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projets du GIP France Tiers-Lieux
Dispositifs de soutien de la Caisse des Dépôts

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Création ou structuration d'un ou de plusieurs tiers-lieux alimentaires	Nombre de porteurs de projet accompagnés	Nombre et type de tiers-lieux créés ou structurés
Réalisation d'animations en faveur d'une alimentation de qualité, durable et locale	Nombre et typologie d'actions d'animation menées Moyens de communication mobilisés	Nombre de participants

BÉNÉFICES ATTENDUS

Emergence d'un ou de lieux de partage favorisant une alimentation de qualité, locale et durable, issue de pratiques agroécologiques, ainsi que la mixité sociale
Sensibilisation de la population aux questions alimentaires et proposition d'une diversité d'activités permettant de faire vivre une communauté apprenante

POINTS DE VIGILANCE

Côté transversal des tiers-lieux alimentaires : difficulté à bien cadrer le projet et à l'articuler avec certaines logiques administratives
Volet production alimentaire du tiers-lieu plus complexe à mettre en œuvre que le volet animation

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 2.5.4 Développer les démarches partagées et alternatives sur le territoire

INSPIRATIONS



Lalouet'Coop aux Herbiers (85), un supermarché coopératif et participatif, modèle socio-économique où les coopérateurs sont consommateurs et acteurs de leurs achats

La MESA, Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation, à Lyon, un tiers-lieu constitué d'une cafétéria, d'un restaurant, d'une épicerie, qui organise des animations et des ateliers. Elle a pour objectif de créer un nouvel espace et d'accompagner les acteurs existants de l'alimentation durable, de la lutte contre la précarité et de la participation citoyenne

Ouvrir une épicerie sociale intercommunale

2.9

CONTEXTE

Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, 279 personnes par mois, en moyenne, ont reçu une aide alimentaire en 2023. L'insécurité alimentaire (l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive) ne peut pas être réduite aux populations qui bénéficient de l'aide alimentaire. En effet, en France, 8 personnes sur 10 en insécurité alimentaire déclarent ne pas avoir recours à l'aide alimentaire. Une alimentation insuffisante, c'est un risque de rompre le lien social, c'est ouvrir également la porte aux problèmes de santé et de bien-être.

C'est pourquoi, depuis 2021, une réflexion est menée par le CIAS afin d'améliorer le dispositif d'aide alimentaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : amélioration du déroulement des distributions, protection et développement du stockage des denrées... Cette réflexion a débouché sur un projet de création d'une épicerie sociale intercommunale.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Actions sociales d'intérêt communautaire, justice sociale (PNA, art. L. 1 du code rural)

DESCRIPTION

Cette action vise à créer un lieu de vie permettant d'améliorer la qualité de l'aide alimentaire et de favoriser l'insertion des bénéficiaires, ainsi que d'homogénéiser le dispositif d'aide alimentaire sur le territoire.

Afin de remplir ces objectifs, le projet d'ouverture d'une épicerie sociale intercommunale devra suivre les phases suivantes :

> finaliser le cadrage et la conception du projet

Le 7 mars 2023, le Conseil d'administration (CA) du CIAS a acté la volonté des élus de travailler sur un projet de création d'une épicerie sociale intercommunale, ses objectifs (cf. tableau page ci-contre) et son périmètre. Ce projet est piloté par la Commission consultative Aide Alimentaire du CIAS.

Certaines modalités du projet sont à préciser et seront prochainement soumises à arbitrages : forme et lieu de stockage, approvisionnement, accueil des bénéficiaires, etc.

> trouver et habiter le lieu, à savoir :

- identifier un lieu et l'adapter au projet (travaux, aménagement...) pour respecter les objectifs validés par le CA du CIAS
- mettre à jour la feuille de route opérationnelle en fonction du lieu identifié : rétroplanning, budget prévisionnel et plan de financement pour échelonner les investissements et solliciter d'éventuels financeurs

> concevoir et déployer la future animation de l'épicerie sociale intercommunale :

- définir les services annexes à l'épicerie avec un plan d'actions
- mettre en place un calendrier d'animations et de services afin de faire vivre le lieu
- définir les modalités de partenariat avec les acteurs de l'aide alimentaire du territoire : CCAS, les Restos du Cœur...



TEMPORALITÉ

Ouverture potentielle :
septembre 2025



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint
Gilles Croix de Vie



CIBLE

Bénéficiaires aide
alimentaire,
voire habitants

PORTEUR

CIAS

PARTENAIRES

CCAS

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Acteurs de l'aide alimentaire dont la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur, l'ANDES, SOLAAL, etc.
Acteurs de la production et de la distribution alimentaire

MOYENS NÉCESSAIRES

Investissements matériels et autres ressources pour la mise en place de l'épicerie et la logistique de fonctionnement
Temps de travail pour la construction de l'épicerie, puis pour l'animation du lieu
Moyens de communication

BUDGET (très variable en fonction des arbitrages rendus)

Investissement :

- lieu avec un local de stockage adapté, un espace de vente et d'accueil, une chambre froide, une cuisine et un bureau
- mobiliers : armoires réfrigérées, étagères, comptoir...

Fonctionnement : 1,5 à 2 ETP pour l'animation du lieu

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projet et dispositifs d'aide CAF, ARS, MSA, Département, Région, fonds européens, voire ANDES si adhésion

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires	Calendrier d'animations proposées par l'épicerie	Nombre de participations par bénéficiaire aux animations proposées par l'épicerie
Assurer une alimentation de qualité aux bénéficiaires	Approvisionnement en denrées fraîches, locales et durables	Quantité de denrées fraîches, locales et durables vendues par l'épicerie
Rendre accessible à tous les bénéficiaires du territoire cette forme d'aide alimentaire	Mise en place d'une épicerie sociale à l'échelle intercommunale	Nombre de bénéficiaires par commune
Préserver la proximité des bénéficiaires avec les CCAS	Participation des CCAS au projet d'épicerie intercommunale	Mise en place d'un partenariat formalisé (type charte) entre les CCAS et l'épicerie

BÉNÉFICES ATTENDUS

Accès à une alimentation de qualité (durable, saine et locale) pour tous les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dont les personnes en difficulté / Amélioration de l'intégration sociale et professionnelle
Aménagement de meilleures modalités d'accueil des bénéficiaires de l'aide alimentaire
Captation des invisibles de l'insécurité alimentaire (ayants droit qui ne sollicitent pas l'aide alimentaire)
Recherche d'une équité territoriale entre les communes

POINTS DE VIGILANCE

Répondre à la problématique du transport des bénéficiaires / Nécessité d'un partenariat formalisé avec les acteurs locaux de l'aide alimentaire, pour permettre la complémentarité des aides proposées

ARTICULATION AVEC

> **LE PCAET** Action 3.2.3 Favoriser et développer les circuits alimentaires durables et locaux sur le territoire

> **LE PROJET SOCIAL DU CIAS** Action 11 **ET LE CLS** Action 2.1 Favoriser l'activité physique et une bonne alimentation pour tous afin de réduire les risques de maladies chroniques et améliorer la santé globale

INSPIRATIONS



La Passerelle à Saint Jean de Monts :

<https://www.saintjeandemonts.fr/la-passerelle-lapasserelle.html>

Village OASIS à Challans :

<https://www.challans.fr/mon-quotidien/solidarites/village-oasis/>

Anticiper la transmission des exploitations agricoles et aider les cédants à s'adapter aux attentes et projets des repreneurs potentiels # 3.1

CONTEXTE

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu national majeur, ainsi qu'au niveau du territoire : au 1^{er} janvier 2020, 31 % à 33 % des exploitants agricoles du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont plus de 55 ans. Néanmoins, la plupart des terres agricoles seraient reprises. Ainsi, le phénomène de concentration des terres agricoles (moins d'exploitations agricoles mais avec des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) moyennes plus importantes et des structures sociétaires) à l'œuvre depuis les années 1970 devrait se poursuivre sur le territoire.

Lors des ateliers de concertation, certains élus ont déploré la diminution, voire la perte totale, des derniers sièges agricoles dans leur commune. De plus, les participants ont noté le manque de correspondance entre les exploitations à céder et certains projets agroécologiques diversifiés cherchant à s'implanter sur le territoire.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique

DESCRIPTION

Cette action a pour objectif d'anticiper la reprise des exploitations et d'aider à faire correspondre l'offre et la demande en matière d'installation agricole, afin de favoriser le renouvellement des générations agricoles.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs étapes sont nécessaires :

- **repérer les futurs cédants** en amont, ainsi que les porteurs de projets agricoles en recherche d'installation : élaborer une méthodologie de travail avec les organismes professionnels agricoles compétents en matière d'installation agricole, en s'appuyant sur les observatoires existants tels que le Répertoire Départ Installation (RDI) de la Chambre d'agriculture ou l'observatoire de la SAFER ; actualiser et compléter l'existant via une animation locale en sollicitant les représentants locaux des agriculteurs
- **sensibiliser les futurs cédants aux modèles alternatifs possibles / aux attentes et besoins des futurs repreneurs** afin de privilégier au maximum, l'installation de nouveaux agriculteurs à l'agrandissement des exploitations : recours à des outils de mise en relation tels que des ateliers d'information et de rencontres sur le territoire (exemple des cafés du Point Accueil Installation Transmission (PAIT)) ou un système de compagnonnage local, etc.

NB : lien avec l'action 3.2 sur le portage de foncier temporaire le temps de faire émerger les projets des futurs repreneurs

- travailler à **l'adaptation des exploitations à céder** :
 - financer des diagnostics « transmission » permettant d'établir les critères de viabilité, de vivabilité, d'adaptabilité de l'exploitation, de construire une feuille de route de 5 à 6 ans pour faire évoluer la ferme et optimiser la ou les reprise(s)
 - répondre aux sollicitations des cédants ayant réalisé le diagnostic, afin de rendre opérationnelle leur transmission : règlement des indivisions, etc.



TEMPORALITÉ

Année n : méthodologie commune de travail

Année n+1 : début des actions de repérage et de sensibilisation



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles Croix de Vie



CIBLE

Futurs cédants

PORTEURS

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Organismes compétents en matière d'installation agricole :
Chambre d'agriculture, ADEAR et CIAP de Vendée, SAFER Pays de la Loire, Terre de liens Pays de la Loire, etc.

PARTENAIRES

Services de l'Etat
Région des Pays de la Loire
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Temps d'animation et de coordination d'un réseau de partenaires compétents afin d'élaborer une méthodologie de travail partagée
Moyens financiers pour accéder à certains outils (observatoires par exemple) et pour subventionner les diagnostics « transmission »

BUDGET

Fonctionnement :

- 2 500 €/an de subvention : 500 € par diagnostic
- 30 à 50 jh/an pour la première année, puis moins si méthodologie commune de travail validée avec les partenaires

PISTE DE FINANCEMENT

Démarche régionale Ambition Transmission

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Repérer les futurs cédants du territoire et anticiper les transmissions	Mise en place d'un observatoire local s'appuyant sur les outils existants et l'expertise des partenaires	Nombre de cédants repérés Nombre de diagnostics « transmission » réalisés
Mettre en œuvre une animation pour sensibiliser les futurs cédants aux attentes et besoins des futurs repreneurs	Nombre d'ateliers « transmission » (ou autres formats) organisés	Nombre de participants Actions d'adaptation des exploitations à céder mises en place par les futurs cédants

BÉNÉFICES ATTENDUS

Apport de médiation entre cédants et repreneurs, notamment ceux non issus du milieu agricole, pour favoriser la transmission des fermes sur le territoire
Création de petites exploitations notamment en maraîchage (territoire déficitaire dans la production de Fruits et Légumes)

POINTS DE VIGILANCE

Prise en compte de la complexité des exploitations (foncier, questions économiques, environnement, etc.) et du poids des facteurs psychosociaux dans la transmission
Jeux d'acteurs très fort sur la thématique de l'installation (Région/Etat, Chambre d'agriculture/ADEAR) : éviter les doublons, mettre en œuvre la coordination d'une animation locale

INSPIRATION



Les Fermes de l'Etang à Saint-Georges de Montaigu (85) : avec l'aide de Terres de Liens, un couple d'éleveurs en vaches laitières bio a transmis sa ferme de 87 hectares à un collectif de 3 projets agricoles (maraîchage, élevage ovin, culture de semences et de plants). Au total, huit personnes travaillent sur une surface de 87 hectares exploitée auparavant par trois personnes.

Permettre le stockage de foncier agricole communal et intercommunal pour favoriser des projets agroécologiques # 3.2 et d'autosuffisance alimentaire

CONTEXTE

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'échappe pas à la grande tendance de l'évolution de l'agriculture française : la concentration des exploitations agricoles, c'est-à-dire moins d'exploitations agricoles mais avec des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) moyennes plus importantes et avec des formes sociétaires plus nombreuses. Cette évolution pose la question de la pérennité de l'activité agricole à l'échelle du territoire, ainsi qu'au niveau national, mais peut également être identifiée comme une opportunité, si bien prise en main, d'accompagner la transition des modèles productifs locaux vers des projets agroécologiques et durables.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique, urbanisme (planification)

DESCRIPTION

De nombreux leviers existent sur les territoires pour agir sur le foncier agricole. Cette action a pour objectif premier de mobiliser certains de ces leviers afin de faciliter l'accès au foncier des projets compatibles avec les orientations du PAT ou les projets alimentaires communaux et intercommunaux.

> instaurer des **outils de préservation** afin de garantir un maintien de la vocation agricole, même en cas de cessation d'activité (éviter le rachat par des promoteurs, par exemple) :

- Zone Agricole Protégée (ZAP) : servitude d'utilité publique pour soustraire à la pression urbaine
- Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains (PEANP) : droit de préemption (quantitatif) et mise en place d'une animation foncière (volet qualitatif)
- convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière avec la SAFER : veille foncière permettant des interventions et un suivi des évolutions du marché foncier, négociation foncière, constitution de réserves foncières et réalisation d'échanges, aide à la recherche de preneurs ou de porteurs de projets, etc.
- hameau agricole (portage public) : acquisition et aménagement de lots fonciers par la collectivité pour accueillir des constructions à vocation agricole (favoriser l'accès au logement pour les agriculteurs, répondre au besoin de bâtiments agricoles, etc.)

> déployer une **solution de portage foncier** permettant de capter des financements, les flécher vers l'acquisition de foncier agricole, puis les mettre à disposition de projets compatibles avec les ambitions du PAT :

- mise en place d'une Foncière agricole locale (structure juridique ? mode de financement ? etc.) ou développement d'un partenariat avec des organismes s'appuyant sur des foncières existantes : Terres de liens, Fermes En ViE (FEVE), etc.
- identifier et mobiliser des projets compatibles avec les orientations du PAT en s'appuyant sur les organismes professionnels de l'installation agricole : cahier des charges de « PAT compatibilité, charte d'engagement entre les porteurs et l'Agglomération/la Foncière, etc.

NB : lien avec l'action 3.1 sur la méthodologie de travail à construire avec ces organismes

> **sensibiliser les communes** aux outils déployés par la Communauté d'Agglomération (cf. ci-dessus) ou à mobiliser spécifiquement par elles-mêmes (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), aux échanges amiables de parcelles, à la mise en valeur des terres incultes, à la création de fermes communales, etc., via l'organisation de réunions informatives et la diffusion de supports adéquats



TEMPORALITÉ

Long terme et selon les capacités des cibles



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles Croix de Vie



CIBLES

Porteurs de projets Communes

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

SAFER, EPF de Vendée
Département de la Vendée
Organismes compétents en matière
de foncier agricole : Chambre
d'agriculture, Terre de liens Pays de
la Loire
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Temps d'animation pour la mobilisation d'outils de préservation
ou la création de solution de stockage
Moyens financiers pour mobiliser les compétences de certains
acteurs (SAFER par exemple), voire l'achat de foncier agricole

BUDGET (très variable en fonction des arbitrages politiques et
des outils à mobiliser/créer)

Investissement : à titre informatif, en 2022 :

- Prix moyen d'un hectare agricole en France = 6 130 €
- Prix moyen d'un hectare agricole en Vendée = 2 770 €

Fonctionnement : 10 k€ environ

PISTE DE FINANCEMENT

Foncière mobilisant de l'épargne citoyenne : Terre de liens,
FEVE, etc.

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Constitution de réserves foncières communales ou intercommunales pour des projets compatibles avec le PAT	Mise en place d'outils de préservation ou de solution de stockage	Nombre et surfaces des réserves foncières constituées Nombre de projets installés
Sensibilisation des communes aux outils mis en place par l'Agglomération	Création et diffusion de supports adéquats	Nombre de rencontres informatives réalisées Nombre de supports diffusés

BÉNÉFICES ATTENDUS

Mise en place d'outils pertinents permettant :

- des acquisitions foncières communales ou intercommunales
- l'installation ou le développement de projets agroécologiques et d'autosuffisance alimentaire

POINTS DE VIGILANCE

Hétérogénéité des stratégies foncières communales

Déploiement d'un nouveau cadre et d'une nouvelle ambition foncière à l'échelle intercommunale dans les
années à venir avec la révision du SCoT et l'élaboration du PLUi

Coût financier et portage des acquisitions foncières

Rassurer la profession agricole locale sur la démarche de la Communauté d'Agglomération en matière de
foncier agricole

INSPIRATIONS



Commune de Douelle (46), création d'une association foncière agricole libre permettant
l'acquisition de terrains et l'installation de maraichers via des baux emphytéotiques

La Foncière Agricole d'Occitanie par l'Agence Régionale Aménagement Construction,
avec pour mission principale de se porter acquéreur de terrains agricoles pour les louer
aux agriculteurs, pendant la durée de portage (4 à 9 ans) et leur permettre ainsi de
prioriser les investissements matériels nécessaires à l'exploitation dès les premières
années d'installation

Inciter au changement de pratiques agricoles par la mise en place de modes de financement innovants, de type Paiements pour Services Environnementaux

3.3

CONTEXTE

L'accompagnement de la transition agroécologique passera également par l'innovation des modalités de soutien aux secteurs agricoles, notamment en matière de financement. En effet, la majorité des soutiens financiers au monde agricole est réalisée via des subventions conditionnées à des critères d'éligibilité ou à l'atteinte d'objectifs (aides européennes via la PAC, aides des collectivités territoriales et des institutions publiques, etc.).

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération souhaite étudier et expérimenter des nouvelles solutions de financement des transformations agricoles et alimentaires, au niveau des modalités des dispositifs financiers et des sources de financement.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement

DESCRIPTION

Cette action consiste à permettre aux agriculteurs produisant des services environnementaux forts pour le territoire (pratiques bénéfiques à la biodiversité, à la qualité de l'eau, implantation de haies...) de bénéficier d'un Paiement pour Service à l'Environnement (PSE). Le PSE désigne un dispositif permettant à un agent économique, un agriculteur par exemple, de générer, par ses pratiques, une plus-value environnementale rémunérée par un tiers (aménageur, gestionnaire, entreprises privées, etc.).

> **définir les plus-values environnementales souhaitées et les pratiques agroécologiques ciblées** en s'appuyant sur les orientations du PCAET et du PAT : agroforesterie, implantation d'infrastructures agroécologiques (mares, jachères mellifères...), élargissement de haies, engagement dans une démarche de garantie environnementale (*NB : lien avec l'action 3.5, changement d'échelle du DPN*), etc.

Il s'agit d'éviter la rédaction d'un cahier des charges afin de sortir d'une logique de subvention conditionnée à l'atteinte d'un critère technique type MAEC, mais de cibler des dispositifs systémiques impactant une partie du territoire (infrastructures agroécologiques) ou l'ensemble de l'exploitation (DPN). Certaines parties du territoire considérées comme des zones prioritaires en matière d'environnement, pourront être ciblées, par exemple les ZNIEFF ou les Aires d'Alimentation des Captages (AAC).

> **solliciter des financeurs publics et privés** : institutions publiques dans le cadre de dispositifs nationaux ou régionaux, organismes publics locaux, tissu entrepreneurial local (s'appuyer sur le concept d'une Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) locale ou le développement d'un mécénat local), fondations privées...

Les agriculteurs et les financeurs seront amenés à coopérer. Il sera ainsi nécessaire de s'assurer de leur participation à la construction et à la gestion du PSE via une gouvernance les intégrant.

> **étudier et expérimenter différents mécanismes de rémunération innovants** : mettre en place un accord commercial garantissant une vente de bois, issue d'une gestion équilibrée de la ressource bocagère, sans spéculation à un prix décent pour les producteurs et les acheteurs, créer un fonds assurantiel permettant de limiter le risque encouru par les agriculteurs en cas de perte de rendement liée au changement de pratiques, etc..



TEMPORALITÉ

Long terme : lancement potentiel en 2027



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLES

Agriculteurs
Financeurs

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Chambres consulaires et
organismes professionnels agricoles
Tissu entrepreneurial local
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Temps d'animation, notamment pour mobiliser les différentes parties du projet : participation aux clubs d'entreprises du territoire...

BUDGET

Fonctionnement :

- 60 jh la première année par an (définition des modalités du PSE) puis 25 jh d'animation par an (recherche de financeurs et ingénierie territoriale)
- 500 € par an de frais de communication

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Définir les plus-values environnementales souhaitées	« Liste » des pratiques agroécologiques ciblées par le PSE Pas de cahier des charges avec des seuils techniques	Consensus sur les pratiques agroécologiques ciblées Diffusion aux acteurs concernés dont les potentiels financeurs
Définir les modalités de fonctionnement du PSE	Document avec les étapes et les mécanismes du PSE	Création des outils financiers nécessaires au PSE (accord commercial par exemple)
Mobiliser des financeurs publics et privés pour abonder le PSE	Réunions informatives Moyens de communication	Nombre et typologie des financeurs mobilisés

BÉNÉFICES ATTENDUS

Emergence d'un nouveau dispositif financier participant à la transition agroécologique des exploitations agricoles locales

Sécurisation et levée de l'aversion au risque pour certaines pratiques agroécologiques vertueuses

Amélioration de la performance environnementale globale du territoire

POINTS DE VIGILANCE

Diversité des partenaires engagés notamment au niveau des financeurs, éviter l'unique présence de financeurs publics

Risque de confusion avec les PSE lancés par les services de l'Etat se rapprochant plus des modalités de fonctionnement des MAEC

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 2.5.1 *Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue des pratiques agricoles sur le territoire*

INSPIRATIONS



Protection des AAC par l'Agglomération du Choletais (49), notamment :

- en facilitant l'accès des agriculteurs conventionnels aux dispositifs de conversion bio via un appui financier
- via l'acquisition de 116 hectares, terres louées en Bail Rural à clauses Environnementales (BRE) à des agriculteurs locaux au tarif de 30 € l'hectare par an

Proposer une ingénierie territoriale pour le déploiement de projets agricoles et alimentaires spécifiques # 3.4

CONTEXTE

Les projets agricoles de transition agroécologique ou de diversification, qu'ils soient au niveau de la production, de la transformation à la ferme ou de la commercialisation, peuvent être difficiles à mener de front avec l'activité courante. Le manque de moyens humains, matériels ou financiers, de compétences techniques spécifiques, mais aussi simplement et bien souvent de temps, a été identifié dans plusieurs temps forts de la concertation territoriale.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique

DESCRIPTION

Cette action a pour objectif **l'accompagnement des exploitants agricoles et des pêcheurs dans leurs réflexions pour faire évoluer leur modèle productif**. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération propose d'être facilitatrice dans l'animation d'une dynamique locale d'accompagnement au changement, en partenariat avec les organismes professionnels agricoles. Cet accompagnement reposera sur une pré-sélection par le GLA de projets locaux de transition, compatibles avec les ambitions du PAT, ainsi que sur l'orientation des exploitants agricoles vers les bons interlocuteurs pour la poursuite de leur démarche.

> **campagne d'information** : une phase de communication préalable sera conduite pour informer largement de la mise à disposition d'une ingénierie territoriale : information dans le journal local, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération... afin de mobiliser des porteurs de projet, parfois difficiles à toucher

> **étude et sélection des projets** : cette phase a pour objet l'analyse des projets soumis au GLA, selon une grille de compatibilité avec les ambitions du PAT. Les projets seront présentés selon une trame préalablement partagée, comprenant a minima : modèle actuel, transition envisagée, expressions des besoins, moyens nécessaires... Ils devront avoir des ambitions en matière de durabilité, notamment sur leurs performances environnementales, et de soutenabilité des exploitations agricoles.

> **accompagnement des projets sélectionnés** : un comité technique, composé de membres du GLA, ainsi que des techniciens d'organismes professionnels agricoles ou/et d'autres services de la Communauté d'Agglomération, pourra être formé afin d'accompagner au mieux les projets sélectionnés en fonction des besoins exprimés par le soumissionnaire. La réponse à ces besoins pourra prendre différentes formes, telles que : la recherche de guichets de financements publics, privés ou solidaires, la fourniture d'accès à des ressources juridiques ou administratives, à des formations...

> **suivi des projets accompagnés** : les projets accompagnés seront suivis dans le temps : un bilan à 3 ans sera mené par le service Développement économique de la Communauté d'Agglomération sur le déploiement de chaque projet. Ce bilan fera l'objet d'une communication dans le journal et sur le site internet du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour valoriser le chemin parcouru et redynamiser régulièrement la démarche. De plus, les projets accompagnés pourront faire l'objet d'une labellisation « PAT ».



TEMPORALITÉ

Long terme : lancement potentiel en 2027
Selon les capacités des porteurs de projets



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles Croix de Vie



CIBLES

Agriculteurs et pêcheurs
Porteurs de projet

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

Chambres consulaires et
organismes professionnels agricoles

MOYENS NÉCESSAIRES

Chargé de mission compétent en accompagnement de projet :
connaissance des guichets de financements publics,
connaissances diverses en juridique, administratif...
Animation d'un réseau de partenaires compétents
Direction communication

BUDGET

Investissement : 8-10 jh de préparation
Fonctionnement : 0,3 ETP/an + frais communication

- 500 €/an de frais de communication
- 60 à 70 jh/an environ d'animation + accompagnement et suivi des projets

PISTE DE FINANCEMENT

Eventuellement co-financement avec les partenaires

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Informar les cibles de la mise en place de cet accompagnement	Déploiement d'une campagne d'information la première année	Prise de contact entre des porteurs de projet et le comité technique
Créer un comité technique d'accompagnement des projets	Sollicitation de techniciens d'organismes professionnels agricoles ou/et d'autres services	Nombre et typologie des membres Définition par le comité technique d'une méthodologie de travail
Accompagner des projets	Au moins 3 projets par an soumis au GLA	Au moins 2 projets accompagnés annuellement à partir de la 2 ^{ème} année
Suivre l'efficacité de la démarche d'ingénierie territoriale dans le temps	Réalisation d'un bilan à 3 ans pour chaque projet accompagné	Bilan positif Labellisation PAT créée et déployée

BÉNÉFICES ATTENDUS

Transition agroécologique des exploitations agricoles, amélioration de la durabilité de la pêche locale, amélioration de la performance environnementale globale
Soutiens technique et financier des acteurs économiques (sécurisation et levée de l'aversion au risque)

POINTS DE VIGILANCE

Adéquation des projets avec les ambitions du PAT (construire une grille de compatibilité)
Risque de concurrence avec certaines prestations d'organismes professionnels

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 2.5.1 *Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue des pratiques agricoles sur le territoire*

INSPIRATIONS



Loire Atlantique Développement, agence d'ingénierie publique réunissant plusieurs structures regroupées sous une « marque » pour porter une ingénierie territoriale complète, multi compétences

Etudier la faisabilité d'un changement d'échelle du dispositif Dialogue Permanent pour la Nature

3.5

CONTEXTE

Le Dialogue Permanent pour la Nature (DPN) est un dispositif élaboré par l'association Paysans de Nature, qui s'appuie sur un système participatif de garantie. Cet outil a pour objectif d'engager et d'instaurer, sur le long terme, un dialogue sur la biodiversité entre agriculteurs, habitants et naturalistes du territoire.

Le DPN se déroule en 2 étapes :

- une **visite de ferme participative** associant à l'exploitant agricole, un autre agriculteur du territoire et un habitant. Cette visite se veut avant tout un espace d'écoute et de réflexion commune, elle n'est pas un outil de contrôle ou d'évaluation.
- une **réunion de restitution collective** organisée à l'issue des visites de fermes, à laquelle assistent des naturalistes qui connaissent les enjeux des territoires. Les comptes-rendus des visites de fermes sont partagés, discutés, et des marges de progrès à réaliser sont décidées et écrites, en accord avec les agriculteurs concernés.

La Communauté d'Agglomération souhaite expérimenter le déploiement de cet outil sur son territoire.

CHAMP DE COMPÉTENCES

Développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement

DESCRIPTION

Pour répondre aux objectifs ambitieux définis dans la stratégie de son PCAET, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération souhaite mettre en place une dynamique d'amélioration environnementale continue des pratiques agricoles, notamment via le changement d'échelle du DPN. Il convient de distinguer trois approches différentes pour réaliser ce changement :

1. **le développement du porteur du dispositif**
2. **l'essaimage** du DPN, c'est-à-dire la diffusion, la transmission du dispositif à d'autres porteurs
3. **l'institutionnalisation** du DPN, soit la reprise par un acteur public du dispositif

Afin de favoriser un arbitrage, l'étude aura, pour chacune de ces approches, les objectifs suivants :

- définir **les rôles de chaque acteur** dans ce processus de changement d'échelle, notamment celui de la Communauté d'Agglomération
- identifier **les impacts et les futures difficultés rencontrées** : élaboration de matrices « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »
- proposer **des outils** par approche, **pour répondre aux défis** et estimer leur faisabilité : définition de stratégies opérationnelles
- évaluer **le coût financier** du processus de changement d'échelle

D'un point de vue méthodologique, l'étude pourra mobiliser différents moyens : réunion partenariale avec l'association Paysans de Nature, étude documentaire et parangonnage, etc.

Cette étude aura également pour but **de partager et faire connaître le dispositif DPN** sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, notamment auprès de la profession agricole, des collectivités locales et de leurs représentants (les élus) ou encore des habitants.

NB: lien avec l'action 2.6, s'appuyer sur les moments forts de communication tels que les Assises de l'alimentation pour toucher la population locale



TEMPORALITÉ

Moyen terme



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles
Croix de Vie



CIBLE

Agriculteurs

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie

PARTENAIRES

LPO
Association Paysans de Nature
Communes et autres institutions
publiques locales
Chambres consulaires et
organismes professionnels agricoles
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Temps de travail pour réaliser l'étude : bureau d'études ou en interne si compétence
Communication sur le dispositif DPN en s'appuyant sur les canaux existants ou les futurs évènements

BUDGET

Investissement :

- 25 k€ si bureau d'études
- frais de communication dilués

PISTES DE FINANCEMENT

Appels à projets agences de l'Etat (ADEME, Agence de l'eau, etc.)

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Réalisation de l'étude du changement d'échelle du DPN	Définition d'une méthodologie Exploration des 3 approches du changement d'échelle (impacts, coût, etc.)	Choix d'une approche Elaboration d'une stratégie opérationnelle
Partage du DPN aux acteurs du territoire	Nombre et modalités des moyens de communication mobilisés	Nombre et typologie des cibles des moyens de communication Nombre de présentations du dispositif réalisées lors d'évènements de sensibilisation ou d'instances institutionnelles locales

BÉNÉFICES ATTENDUS

Elaboration d'une stratégie opérationnelle permettant la diffusion et le partage du dispositif DPN
Mise en place d'une dynamique d'amélioration environnementale continue des pratiques agricoles

POINTS DE VIGILANCE

Être attentif à conserver l'aspect central du dispositif DPN : système participatif et progressif ; pas de seuils techniques à atteindre comme le dispositif MAEC mais un dispositif basé sur le dialogue
Jugement préconçu de certains organismes professionnels agricoles sur le DPN
Coût du changement d'échelle

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 2.5.1 *Créer une dynamique d'amélioration environnementale continue des pratiques agricoles sur le territoire*

INSPIRATION



Pas de projets similaires rencontrés

Former le territoire aux enjeux de la gestion de l'eau, au travers de l'organisation d'un atelier ludique et participatif

3.6

CONTEXTE

L'enjeu de la gestion de l'eau sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est majeur : le paysage est marqué par une exceptionnelle diversité de milieux aquatiques à préserver, tels que le marais bocager, les marais salants, les cours d'eau la Vie et le Jaunay, le littoral... Par ailleurs, la démultiplication de la population en période touristique entraîne des contraintes d'approvisionnement en eau, tout comme la raréfaction des ressources disponibles pour la production agricole, en raison du dérèglement climatique et de la faible capacité des réserves d'eaux souterraines. C'est pourquoi, les participants au processus de concertation ont exprimé le souhait de permettre à tous de comprendre le fonctionnement du cycle de l'eau local et les leviers pouvant être déployés pour gérer au mieux ce défi d'aujourd'hui et surtout de demain.

CHAMPS DE COMPÉTENCE

Actions éducatives alimentaires et éducation à l'alimentation (art. L. 312-17-3 du code de l'éducation), **gestion des milieux aquatiques, protection et mise en valeur de l'environnement**

DESCRIPTION

Cette action correspond à l'organisation, par la Communauté d'Agglomération, d'un **temps fort thématique autour de la gestion de l'eau, adossé aux Assises de l'alimentation**. Cet événement devra être organisé en partenariat étroit avec le ou le(s) Syndicat(s) mixte(s) des bassins versants. Il sera décomposé en deux temps, **un atelier participatif avec les agriculteurs, les spécialistes de la gestion de l'eau et les corps intermédiaires**, puis **une campagne de communication forte à destination du grand public**, afin de leur montrer qu'ils sont, eux aussi, les gestionnaires de leur territoire.

> **partager et vulgariser les éléments issus des diagnostics HMUC**, ainsi que l'état d'avancement global de la démarche de PTGE et voir comment elle s'insère dans la politique territoriale. Un focus devra être fait sur le territoire de l'Agglomération, sans décorrélérer cependant celui-ci des influences « subies » en amont. L'atelier participatif exploitera des techniques d'animation et de vulgarisation (« jeux sérieux », projection dans un futur souhaitable,...) pour présenter les transferts et stockages d'eau dans le bassin versant, les leviers agronomiques et de gestion des paysages et des sols pour agir favorablement sur le stockage dans les sols et les zones humides, ainsi que sur le ralentissement du grand cycle de l'eau.

Les participants s'approprient les constats et leviers d'actions, mais l'atelier devra aussi aller plus loin ; en effet, il est nécessaire qu'un temps soit dédié à **l'identification de pistes concrètes d'actions**, mobilisant sereinement un maximum de parties prenantes. Des pistes de projets à développer sur le territoire, tels que la REUT ou la mise en place de démarche de PSE pour valoriser les économies d'eau par exemple, devront être envisagées.

Les délégataires de la production d'eau potable et de l'assainissement devront être présents, et surtout les usagers de l'eau parfois moins formés aux interactions et interdépendances complexes qui entrent en jeu.

> **sensibiliser le grand public au travers une campagne de communication** sur les sites et réseaux sociaux du territoire et via les animations des Assises de l'alimentation. Au préalable, une stratégie de communication pertinente devra être conçue, intégrant la construction de messages mobilisateurs (« votre action », « chez vous »...).



TEMPORALITÉ

Adossée aux Assises de l'alimentation
NB : lien avec l'action 2.6



PÉRIMÈTRE

Pays de Saint Gilles Croix de Vie et ses bassins versants (3)



CIBLES

Multiple : grand public et professionnels du territoire

PORTEUR

Communauté d'Agglomération du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Syndicats mixtes des bassins

versants :

- Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- Baie de Bourgneuf
- Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers

PARTENAIRES

Vendée Eau

ASAI du Gué-Gorand, ASAI de la Vie
Chambres consulaires et organismes
professionnels agricoles
Associations et initiatives locales

MOYENS NÉCESSAIRES

Prestataires externes avec des compétences en ateliers
participatifs, vulgarisation, jeux sérieux, etc.
Direction communication

BUDGET

Investissement : 11 à 18 k€ dont :

- 3 k€ de campagne de communication si construite en interne, sinon compter 10 k€ de plus
- 5 k€ de préparation et conduite de l'atelier (prestation externe)
- 10 jh pour mobiliser les participants

PISTES DE FINANCEMENT

Cofinancement à envisager avec les Syndicats mixtes
Appels à projets agences de l'Etat (ADEME, Agence de l'eau, etc.)

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Mobiliser les agriculteurs et acteurs de la production agricole	Sollicitation des corps intermédiaires	Nombre et typologie des participants dont % des exploitants du territoire
Préparer un atelier qui répond aux objectifs	Organisation intégrée à celle des Assises de l'alimentation	Organisation d'un atelier adossé aux Assises de l'alimentation
Sensibiliser le grand public à leur rôle dans la gestion de l'eau	Elaboration d'une stratégie de communication	Déploiement d'une campagne de communication, a minima sur le mois des Assises de l'alimentation

BÉNÉFICES ATTENDUS

Apaisement de la thématique gestion quantitative de l'eau

Emergence de projets collectifs ambitieux pour identifier de nouvelles ressources en eau, améliorer l'empreinte eau, baisser la consommation

POINTS DE VIGILANCE

Gestion de la compétence Gestion des milieux aquatiques, déléguée à deux Syndicats mixtes de bassin versant sur trois

Articulation avec les PTGE existants ou émergents

ARTICULATION AVEC LE PCAET

Action 2.2.1 Développer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

INSPIRATIONS



Cafés-débat dans le cadre du Projet de territoire Adour Amont : organisation d'une concertation, avec l'appui de l'IRSTEA, Lisode et MC2 Consultants, entre tous les acteurs du territoire pour trouver des solutions au déséquilibre actuel entre les usages de l'eau et les ressources disponibles, avec l'utilisation notamment d'un jeu de rôle, « Adour en jeu », pour comprendre la gestion de l'eau du territoire

L'objectif d'une gouvernance transversale et fonctionnelle

L'élaboration du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été pilotée, sur la période 2022-2023, par le Groupe de Travail (GT) PAT, constitué d'une vingtaine d'élus du territoire. De par l'aspect multi-dimensionnel de la notion d'alimentation, une hétérogénéité de partenaires, privés et publics, seront sollicités et mobilisés pour mettre en œuvre le programme d'actions du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

A ce titre, il apparaît nécessaire de **faire évoluer le GT PAT** vers une gouvernance plus transversale, tout en préservant son aspect fonctionnel. Certains élus ont fait remarquer la multiplication des instances due à la mise en œuvre de documents cadres (PLUi, PCAET, CLS...), entraînant une sursollicitation de certains acteurs. Le processus associant les différentes familles d'acteurs à la gouvernance du PAT a donc pour objectif d'éviter de participer à la multiplication des comités ou des groupes de travail.

De plus, les élus du GT PAT ont souhaité conserver une instance décisionnelle stable, non évolutive en fonction de la thématique ou de l'ordre du jour de la réunion. A travers ce choix, il s'agit de faire collaborer l'ensemble des acteurs, spécialistes ou non, sur les différents domaines de l'alimentation locale : urbanisme et aménagement, environnement, culture et gastronomie, nutrition et santé, économie alimentaire et accessibilité sociale. Cette collaboration a pour **but de créer ou de développer des synergies** autour de la question alimentaire locale.

Qu'est-ce que le Groupe Local de l'Alimentation ?

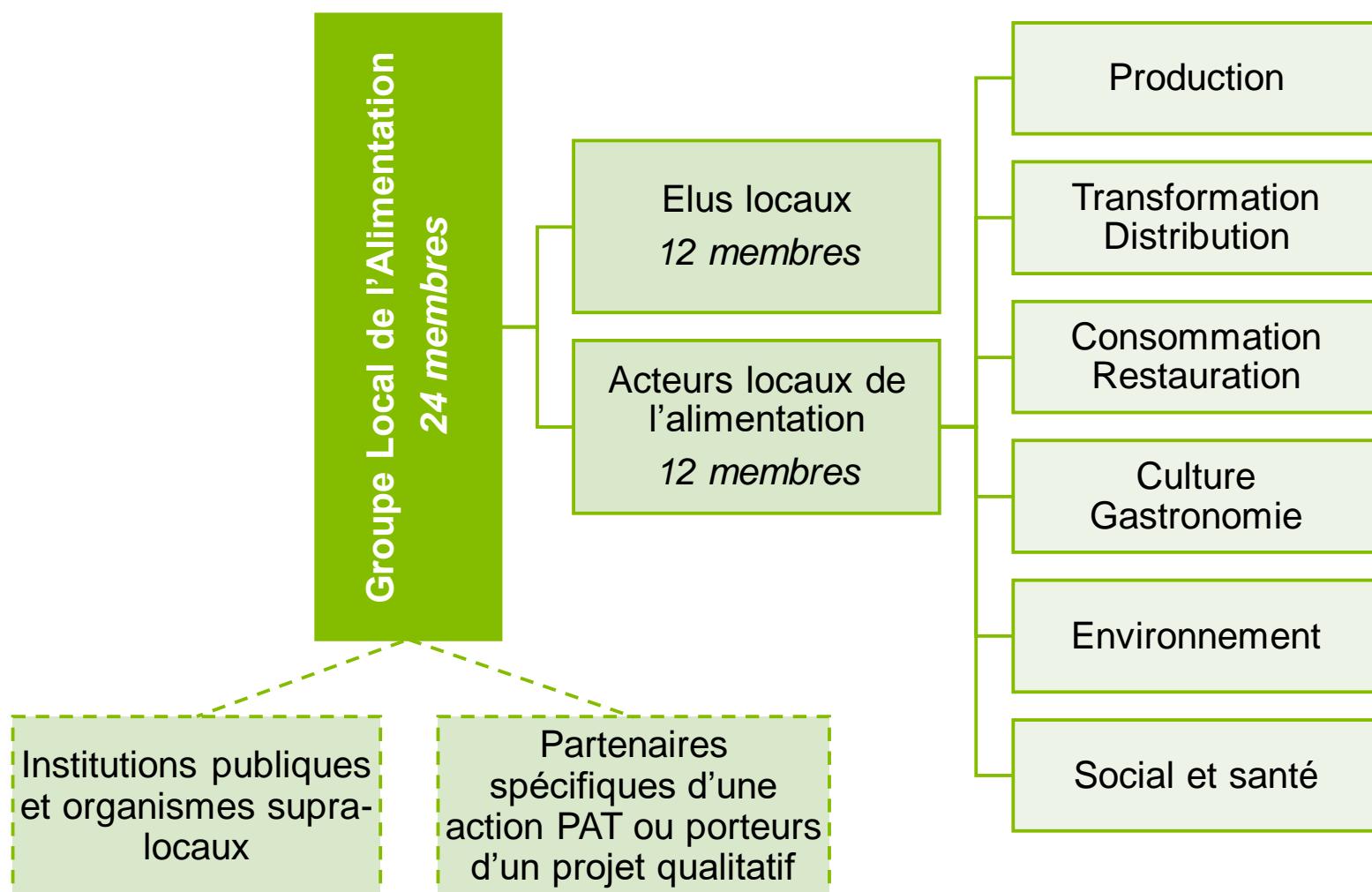
Le **Groupe Local de l'Alimentation (GLA)** est l'instance de gouvernance collective et participative du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Il rassemble une multitude d'acteurs locaux représentatifs et concernés, directement ou indirectement, par la question de l'alimentation locale. Cette instance se veut être l'**interface entre les décideurs locaux et les acteurs du territoire**. Le GLA a pour finalité de piloter le cadre stratégique et opérationnel du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le GLA est présidé par le Vice-Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en charge du PAT et animé par le chargé de mission PAT. Il est constitué d'environ 24 membres, soit une douzaine d'**élus du territoire** issus du GT PAT et une douzaine de **représentants de familles d'acteurs concernées par la question alimentaire locale**. La composition du GLA est présentée en Bureau communautaire, puis validée en Conseil communautaire : désignation des élus et invitation, par courrier, des structures partenaires à participer à la gouvernance du PAT. Pour officialiser cette collaboration, une **charte** sera définie, elle scellera l'engagement et la coopération des partenaires locaux au PAT.

Ainsi, certains partenaires, moins disponibles ou non concernés par l'ensemble de la stratégie alimentaire, pourront être conviés à participer au GLA de manière plus ponctuelle, à savoir :

- les institutions publiques et organismes supra-locaux (services déconcentrés de l'Etat, agences et opérateurs régionaux, Département, SAFER...) en tant qu'experts ou financeurs d'une action PAT ;
- les partenaires spécifiques d'une action PAT (par exemple, les acteurs de la pêche) ou porteurs d'un projet qualitatif s'inscrivant dans les ambitions du PAT

Les membres du GLA pourront également soumettre, aux élus communautaires, l'intégration de nouveaux acteurs à la gouvernance du PAT.



Le fonctionnement du GLA

Le principal rôle du GLA est de faire connaître, de dynamiser et de mutualiser les initiatives locales, de favoriser la coopération et l'interconnaissance des acteurs. Les rôles du GLA sont les suivants :

- **pilotage** : les membres du GLA participent activement au déploiement du cadre stratégique et opérationnel du PAT, avec, sur certains sujets (questions budgétaires par exemple), le Bureau communautaire, l'instance politique de la Communauté d'Agglomération, voire le Conseil communautaire, l'organe décisionnaire de la Communauté d'Agglomération ;
- **consultation** : le GLA donne un avis sur certains projets présentés et juge, s'ils sont, ou non, en cohérence avec les orientations du PAT ;
- **impulsion** : le GLA peut être force de proposition pour inciter les élus à s'intéresser, en Bureau ou en Conseil communautaire, à certaines actions ;
- **évaluation** : le GLA dirige la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation du programme d'actions du PAT ;
- **communication** : le GLA garantit la transmission des informations sur le PAT auprès du grand public et des acteurs locaux. Elle sera principalement assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. A ce titre, celle-ci pourra utiliser, avec leur aval et au besoin de la communication, les logos des partenaires membres du GLA. Les membres du GLA pourront également communiquer sur les actions du PAT en utilisant, si besoin, les supports de la Communauté d'Agglomération, en s'engageant alors à utiliser le logo PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ainsi que le label du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le GLA se réunit deux à quatre fois dans l'année. Une première réunion se déroule en début d'année afin de fixer la ligne directrice pour l'année d'exercice, prioriser les actions du PAT et échanger sur de nouveaux projets. Ces réunions ont lieu les lundis, mardis, mercredis ou jeudis soir. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu diffusé à l'ensemble des membres du GLA et consultable par le grand public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.



